

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JANVIER 2005

L'an deux mil cinq et le vingt quatre janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 janvier 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY- Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Sylvain DORY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ CONTRAT PLURIANNUEL

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 17 décembre 2004, la Commission Permanente a autorisé Monsieur Michel MERCIER, Président du Conseil Général du Rhône, à signer un avenant au contrat pluriannuel du 28 septembre 2004 passé entre le Département du Rhône et la Commune de VAUXRENARD.

Cet avenant porte sur l'opération suivante :

- Action n° 7 (2004) – dégâts d'orage du 20 juillet 2004 : fourniture et transport de paille – coût de l'opération HT = 4 992 € HT – subvention = 3 495 € (taux d'aide 70 %).

Le montant plafond de l'aide départementale du contrat est porté de 249 500 € à 252 995 € pour une dépense subventionnable de 409 992 € HT.

Où il l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant au contrat pluriannuel du 28 septembre 2004 tel que défini par la Commission Permanente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant avec le Département.

II/ EAU – ASSAINISSEMENT

1) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie, le 18 janvier 2005, en présence de GEO + et Madame DAUPHIN de la Direction Départementale de l'Équipement. En vue de lancer l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, il est demandé de fournir les informations suivantes à GEO +, soit : l'étude de sol vers la lagune – la liste des habitants non raccordés au réseau d'assainissement – le périmètre et l'implantation des captages des eaux.

2) S.D.E.I.

A/ DEPART DE M. LUBREZ : Pour information, Monsieur le Maire communique le départ de Monsieur Michel LUBREZ de l'Agence S.D.E.I. Nord Rhône.

B/ RESERVOIRS D'EAU POTABLE : Les Conseillers sont informés des dates d'intervention pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable sur le territoire de la Commune, à savoir :

- 19 janvier	Vareilles
- 20 janvier	L'Oisillon
- 25 janvier	Montgoury
- 26 janvier	La Sarrazinerie

C/ CONVENTION FACTURATION/ENCAISSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire a reçu, en quatre exemplaires originaux, la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif pour signature, conformément à la délibération du 20 décembre 2004.

Monsieur le Maire présente un modèle de facture-type faisant apparaître les tarifications eau potable et assainissement.

3) LAGUNE : Suite à la constatation du non fonctionnement de l'enregistreur échographe à la lagune, il a été demandé à l'entreprise FLOM d'intervenir pour une remise en état du système.

III/ BATIMENTS

1) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en recommandé avec accusé de réception de Monsieur le Sous-Préfet de VILLEFFRANCHE S/S, relative à la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2004 portant sur le contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 19 990.10 € soumis au contrôle de légalité.

Cette dernière s'avère illégale dans la mesure où le Conseil Municipal a, par délibération du 25 février 2002, donné délégation au Maire pour « *prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ». Par conséquent, Monsieur le Maire prononce l'annulation de ladite délibération du 20 décembre 2004.

Puis, Monsieur le Maire informe les Conseillers que, conformément à l'article L2131-2 1° du Code général des collectivités territoriales, il a, par arrêté du 18 janvier 2005, décider d'approuver la proposition du groupement conjoint de Maîtrise d'œuvre (M. Jean-François MEUNIER, Architecte D.P.L.G. – M. ROULON (ETIRA), Economiste – M. Jean FRAIROT, BET/BA) pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de « construction d'un restaurant scolaire », qui s'élève à la somme de 19 990.10 € HT.

2) SALLE DES FETES

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer sur le choix du fournisseur pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour la Salle des Fêtes. Les devis, étudiés lors de la réunion précédente, sont de nouveau soumis à l'examen des Conseillers.

Après en avoir délibéré, les Conseillers optent pour une armoire réfrigérée 2 portes – volume 1 400 litres et retiennent la proposition de la Société Electrique Beaujolaise s'élevant à la somme de 1 981.20 € HT.

3) EGLISE

Monsieur Jean-Luc PROTHET ayant obtenu trois offres de maître verrier pour le changement des vitraux de l'église, une réunion de la Commission des Bâtiments sera organisée prochainement avec l'Architecte des Bâtiments de France, les responsables de la paroisse,... afin de procéder au choix du prestataire après étude des propositions.

En vue de régler le problème d'arrivée d'eau, il est suggéré de prévoir la pose d'un vitrage dans le clocher de l'église.

4) BATIMENT ECOLE-MAIRIE

Monsieur le Maire évoque un problème de fonctionnement de la chaudière du bâtiment Ecole-Mairie, qui tourne sans arrêt. Il a été demandé à l'entreprise Serge PAGANT de FLEURIE d'intervenir.

IV/ PERSONNEL

1) AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire expose qu'une candidature supplémentaire a été reçue pour le poste d'agent d'entretien. Les publications pour le recrutement viennent de paraître dans Le Patriote Beaujolais, l'Information Agricole et Le Progrès.

2) CONTRAT DE MADAME ROUX

Le contrat d'engagement à durée déterminée de Madame Anne-Marie ROUX, recrutée en qualité d'agent d'entretien, arrive à expiration le 31 janvier 2005.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent de le renouveler pour une période de 3 mois, à compter du 1^{er} février 2005.

Au cours d'un entretien avec Monsieur le Maire, Madame ROUX l'a informé que le temps de travail stipulé dans son contrat ne suffisait pas pour réaliser le nettoyage des bâtiments communaux. Les Conseillers conviennent d'une augmentation d'une demie heure par semaine. L'avis du Comité Technique Paritaire sera demandé.

V/ SYDER

Monsieur le Maire communique l'état de recensement des commandes des années 2004 – 2005, à savoir :

- extension électrique M. Jean-Jacques GAY
- extension électrique M. Bruno PERRAUD
- éclairage public RD 164 le bas du Bourg
- infrastructure téléphone RD 164 le bas du Bourg
- forfait ticket accès au TBI SP Lagunage
- dissimulation réseaux secs hameau « Les Brigands »
- renforcement BT sur poste « Les Brigands »,

puis l'état des demandes de travaux, soit : dissimulation réseaux BT Les Brigands. Les Conseillers insistent sur la réalisation de ces travaux absolument cette année.

VI/ MAISON MEDICALE DE GARDE

Lecture est faite du courrier de l'Association des Médecins de Garde du Beaujolais en date du 5 janvier 2005 adressé au Président de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU et, pour information, aux Maires, à propos de l'ouverture de la Maison Médicale de Garde.

Celle-ci, ouverte depuis le 3 janvier 2005, fonctionne avec des petits moyens, sans informatique, avec le matériel au minimum et sans secrétariat.

Les membres de l'Association renouvellent leur demande de subvention auprès des municipalités pour le financement du secrétariat, estimé à 50 000 € par an, soit environ 1,50 € par habitant.

Les Conseillers maintiennent leur décision de la réunion précédente.

VII/ INSPECTION ACADEMIQUE

La préparation de la rentrée scolaire 2005 dans les écoles publiques du Rhône a commencé. Après examen de la situation de chaque école avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions, il est prévu de mettre à l'étude des mesures concernant les classes pré-élémentaires, élémentaires et spécialisées.

Monsieur le Maire avertit que, pour la Commune de VAUXRENARD, aucune mesure n'est envisagée pour la rentrée 2005.

VIII/ CALAMITES AGRICOLES

1) AVANCEMENT DU DOSSIER

La Préfecture du Rhône informe la Commune de VAUXRENARD que le journal officiel du 15 janvier 2005 a publié l'arrêté interministériel du 11 janvier 2005 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue survenues sur le territoire de VAUXRENARD le 20 juillet 2004.

2) RESTRUCTURATION DU COTEAU DE LA MOLIERE

Monsieur le Maire propose qu'une réunion soit organisée fin février – début mars 2005 avec tous les propriétaires du coteau en vue de réfléchir à une éventuelle restructuration.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

1) FORET COMMUNALE

A/ COUPE DE BOIS : Sur proposition de Monsieur l'agent de l'Office National des Forêts, il serait judicieux de prévoir la coupe définitive des sapins subsistants sur la parcelle 3 de la forêt communale au lieu-dit « La Pépinière ». Le volume serait de l'ordre de 150 m³ et la surface concernée par la coupe de 0.40 ha. La recette de cette coupe est estimée à 4 500.00 € HT.

Après discussion, les Conseillers donnent un avis favorable à cette proposition.

B/ REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du Préfet de la Région Rhône-Alpes, publié sous le n° 2004-3742 et relatif à la réglementation des boisements.

C/ REBOISEMENT DE LA FORET : Monsieur le Maire signale qu'il reste à percevoir 24 237.39 € sur 42 912.40 € prévues de subventions de l'Etat attribuées pour le reboisement de la forêt - programmes 2001 et 2002. Aussi, sur suggestion de Monsieur le Maire, les Conseillers acceptent de différer le programme de replantation 2005.

2) FINANCES

En vue de l'élaboration des prochains budgets, une réunion de la Commission Finances sera programmée fin février 2005.

3) URBANISME

A/ DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE : Monsieur le Maire informe les Conseillers que la demande de permis de construire formulée par Monsieur et Madame TRICHARD a reçu un avis défavorable de la part des Architectes des Bâtiments de France. Monsieur le Maire propose de

provoquer une réunion avec les différents interlocuteurs (DDE – ABF...) pour essayer de trouver une solution.

B/ AVANT PROJET DE CONSTRUCTION : Les Conseillers prennent connaissance d'un avant-projet parcellaire présenté par les Consorts PERRAUD en vue de la création d'un lotissement sur les parcelles AB 7 – 27 et 33 à « L'Oisillon » et au « Bourg ».

4) RESERVE INCENDIE A « MONTGOURY »

La facture de l'entreprise Daniel MUTIN à ST GEORGES DE RENEINS pour les travaux de création d'une réserve incendie à « Montgoury » est présentée aux Conseillers. Devant le montant énoncé relativement onéreux (529.95 € TTC) puisque les travaux ont été réalisés avec la participation de l'agent d'entretien, il est décidé de prendre contact avec l'entreprise.

5) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- D'une réunion organisée par le Conseil de Développement du Pays Beaujolais, le mardi 1^{er} février, à 18 heures 15, à LAMURES SUR AZERGUES, ayant pour thème « Les Energies Renouvelables ».

- De l'intervention de Monsieur Bernard PERRUT, qui se félicite de « l'accord trouvé avec le Ministre de la santé afin de faire évoluer la communication sur le vin ».

- De la demande de subvention formulée par le Secours Populaire Français pour venir au secours des victimes du « raz de marée en Asie du Sud ». Les Conseillers reportent la décision lors de la réunion du vote du budget.

- Du passage sur le territoire de la Commune du Rallye LYON-CHARBONNIERES-RHONE le samedi 23 avril 2005.

- Des vœux émis par l'Association des Conseillères et Conseillers Municipaux du Rhône, le Préfet de la Région Rhône-Alpes et la Gendarmerie.

6) SITE INTERNET

Monsieur Jean-Luc PROTHET constate avec satisfaction la fréquentation en hausse du site internet www.vauxrenard.fr

7) BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur PROTHET fait part de l'état d'avancement de l'élaboration du Bulletin Municipal, qui devrait s'achever très prochainement.

8) RAID AVENTURE

L'organisation du prochain Raid Aventure se précise. Un passage étant prévu sur la Commune de VAUXRENARD, Monsieur Jean-Luc PROTHET est ouvert à toutes propositions d'animations et recherche des bonnes volontés pour l'organisation de cette étape.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au

lundi 28 février 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq et le vingt huit février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 février 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY- Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Patrick LE BOURLAY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ COMPTE ADMINISTRATIF 2004

1) BUDGET COMMUNAL

Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2004, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	274 622.00 €	204 225.97 €
Recettes	274 622.00 €	267 539.59 €
Excédent		63 313.62 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	1 299 671.00 €	1 092 380.19 €
Recettes	1 299 671.00 €	1 055 682.75 €
Déficit		36 697.44 €
<u>Total général : excédent</u>		<u>26 616.18 €</u>

Les restes à réaliser s'élèvent à 206 202.48 € en dépenses.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le Compte Administratif 2004 et décide que l'excédent de fonctionnement cumulé, soit 63 313.62 € soit affecté comme suit :

- 36 697.44 € en réserves R 1068 en investissement
- 26 616.18 € reporté en section de fonctionnement.

Ce Compte Administratif 2004 a permis les acquisitions et les travaux en investissement suivants :

- Forêt communale - reconstitution des parcelles	6 211.79 €
- Poteaux incendie + extincteurs	2 549.87 €
- Nettoyeur haute pression + épareuse + débroussailleuse	20 917.07 €
- Escabeau + scie circulaire	317.40 €
- Equipements signalisation + sécurité tracteur	974.74 €
- Imprimante - Secrétariat de Mairie	211.00 €
- Panneau d'information	253.56 €
- Restauration intérieure de l'église - solde	81 336.82 €

* solde subvention du Conseil Général	52 382.17 €
* solde subvention DRAC	5 722.31 €
- Travaux de sécurité – Amendes de police 2003	3 460.55 €
- Construction Restaurant Scolaire (relevé topographique)	1 488.30 €

2) BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT

Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2004, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	28 070.00 €	8 796.75 €
Recettes	28 070.00 €	21 821.94 €
Excédent		13 025.19 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	211 673.00 €	168 257.00 €
Recettes	211 673.00 €	29 397.75 €
Déficit		138 859.25 €

Les restes à réaliser s'élèvent pour la section d'investissement à 43 414.59 € en dépenses.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le Compte Administratif 2004 et décide que l'excédent d'exploitation 13 025.19 € soit affecté comme suit :

- 13 025.19 € reporté en exploitation.

Ce Compte Administratif a permis le financement, pour la section d'investissement de :

- Fin du paiement de la construction du lagunage aéré	44 089.21€ HT
* acompte subvention Conseil Général	27 595.12 €
- Schéma directeur d'assainissement et plan de zonage	2 996.20 € HT
* acompte subvention Conseil Général	299.62 €
* acompte subvention Agence de l'Eau	1 503.01 €

II/ BATIMENTS

1) BATIMENT ECOLE-MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le problème de fonctionnement de la chaudière. Sur conseil de Monsieur Serge PAGANT, il conviendrait dans un premier temps de remplacer le brûleur à mazout. Le devis s'élevant à la somme de 1 560.78 € TTC est présenté aux Conseillers, qui l'adopte à l'unanimité. Il sera demandé à l'entreprise PAGANT d'intervenir très rapidement.

2) DIAGNOSTIC DES MATERIAUX AMIANTES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Jean-Luc PROTHET a accompagné dans la visite des bâtiments communaux le technicien SOCOTEC chargé de repérer les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. La Municipalité est en attente du rapport de SOCOTEC.

3) RADON

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône rappelle aux communes propriétaires d'établissements recevant du public qu'elles sont tenues de faire procéder à des mesures d'activité volumique du radon si aucune mesure n'a été réalisée avant le 11 août 2004. De même, l'opération doit être réitérée si la concentration était supérieure à 400 Bq/m³.

Monsieur le Maire expose que la mesure de radon a été réalisée en fin d'année 2000 à l'école et les valeurs obtenues ont été toutes inférieures à 400 Bq/m³ (50 Bq/m³). La commune aura l'obligation de renouveler ces mesures en 2010.

4) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur MEUNIER, Architecte, poursuit l'étude de la construction du restaurant scolaire. En vue du positionnement du bâtiment « office »,

l'Architecte souhaiterait pouvoir réaliser avec un bureau de contrôle des sondages en arrière du mur de limite. Monsieur le Maire a émis un avis favorable à cette démarche et évoque qu'il y aura sans doute une convention de cour commune à établir avec le propriétaire voisin.

5) EGLISE

A/ VITRAUX : Monsieur Jean-Luc PROTHET, ayant enfin en possession les offres des maîtres verriers, rappelle qu'une réunion sera organisée pour procéder au choix du prestataire.

B/ PRIX DU PATRIMOINE : En vue de compléter le dossier, Monsieur PROTHET fait part qu'il a transmis, à la demande de Monsieur le Président du Conseil Général, des photos relatives à la restauration intérieure de l'église.

III/ EAU – ASSAINISSEMENT

1) LAGUNAGE

Par courrier en date du 09 février 2005, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse informe la Municipalité qu'aucune suite favorable ne sera donnée à la demande de subvention pour la construction d'un lagunage aéré, pour raison que les travaux se sont achevés fin 2003 et que le dossier n'a pas été présenté au Conseil d'Administration pour attribution de subvention avant l'achèvement.

Aussitôt, Monsieur le Maire a appelé les services du Département et doit prendre rendez-vous avec Monsieur Nicolas CHANTEPY, Délégué Rhône-Alpes de l'Agence de l'Eau, afin de relater tous les faits sur ce dossier. Dans le cas où l'Agence de l'Eau ne revienne pas sur sa position, Monsieur le Maire propose de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif. Les Conseillers acceptent.

2) ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et du plan de zonage. Une fiche questionnaire a été adressée à tous les administrés non raccordés au réseau collectif en vue de connaître leur système d'assainissement actuel.

Afin que la commune dispose d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome, il est prévu de réaliser sur certaines zones, des sondages à la tarière à moteur à une profondeur d'environ 1.00 m et des essais d'infiltration à partir « d'avant trou » de 0.50 m de profondeur. Une autorisation sera demandée aux propriétaires des parcelles susceptibles de recevoir un sondage et/ou un essai d'infiltration.

IV/ SYDER

Monsieur le Maire communique le décompte des charges de la collectivité dues au SYDER pour l'exercice 2005, qui seront, comme à l'habitude, fiscalisées soit :

- charges résiduelles dues au SYDER pour travaux	10 054.14 €
- charges prévisionnelles éclairage public 2005 : maintenance – exploitation et consommation électrique	2 239.35 €
- régularisation des dépenses éclairage public 2003	- 2 024.11 €
Total mis en recouvrement	<u>10 269.38 €</u>

V/ PERSONNEL

1) RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Sur 9 reçues, 2 candidatures seraient susceptibles de correspondre au profil du poste recherché. Monsieur le Maire suggère de rencontrer rapidement ces deux candidats (M. MORGON Stéphane – M. BABAD Pascal) en présence des membres de la « commission du

personnel ». Un courrier sera adressé aux autres personnes les informant que leur candidature n'a pas été retenue.

Monsieur le Maire informe qu'il a été demandé à l'ANPE de BELLEVILLE de diffuser l'annonce, par voie d'affichage et internet.

2) CREATION DU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame le Maire de CHIROUBLES invitant le Conseil Municipal à délibérer sur le recrutement de Madame TUPIN au grade d'attaché et de créer cet emploi dans la collectivité. En effet, par voie de promotion interne, elle est inscrite à compter du 1^{er} janvier 2005 sur la liste d'aptitude au grade d'attaché. Etant un agent pluri-communal, cette nomination ne peut être effective que si les deux collectivités recrutent Madame TUPIN en qualité d'attaché territorial.

Monsieur le Maire rappelle que Madame TUPIN est secrétaire de mairie en la commune de VAUXRENARD depuis le 1^{er} octobre 1999. Les Conseillers conviennent qu'elle doit continuer à exercer en la collectivité.

En conséquence, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un fonctionnaire du grade d'attaché, qui aura pour mission : gestion administrative – secrétariat général – comptabilité – ressources humaines – conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} : décide de procéder à la création d'un emploi d'attaché à temps non complet (25 heures hebdomadaires) ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder éventuellement au recrutement d'un agent non titulaire pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance de cet emploi s'il ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à fixer le niveau de rémunération de l'agent recruté en application des dispositions de l'article 2 par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial en prenant en compte le niveau de diplôme et l'expérience acquise, ceci dans le respect d'une jurisprudence constante en la matière.

Article 4 : dit que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice (chapitre 64 – article 6411).

VI/ AFFAIRE GUIGNIER/COMMUNE/SYNDICAT

Les Conseillers prennent connaissance de la copie de l'arrêt rendu le 27 janvier 2005 par la Cour d'Appel de LYON. La Cour d'Appel a confirmé le précédent jugement qui rend une décision tout à fait négative. D'après Me CUMIN, il semblerait que la Cour s'en soit tenue à une analyse juridique et n'ait pas été sensible aux motifs d'intérêt général développés.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la Municipalité s'était engagée à prendre en charge tous les frais susceptibles d'être payés par suite de condamnation par Madame Monique DUFFIT, Maire au moment des faits. Une partie ayant déjà été prise en charge, Monsieur le Maire rencontrera prochainement Monsieur FIQUET (FDSEA) pour déterminer les modalités de paiement des frais relatifs à cette dernière condamnation.

VII/ MAISON MEDICALE DE GARDE

L'Association des Médecins de Garde du Beaujolais renouvelle dans un courrier en date du 19 février 2005 la demande financière pour permettre le fonctionnement de la Maison Médicale de Garde sises à BELLEVILLE. La requête est évaluée pour 1 à 1.5 € par habitant.

Monsieur le Maire évoque le refus émis par le Conseil Communautaire de la Région de BEAUJEU sur une participation financière. C'est pourquoi, chaque collectivité est sollicitée individuellement.

Bien que considérant la création de cette Maison Médicale de Garde soit de bon augure, les Conseillers refusent de participer financièrement à son fonctionnement.

VIII/ CONCERT « DES TROIS COMMUNES »

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part que le concert annuel organisé avec les communes d'EMERINGES et de CHENAS dans le cadre des *Saisons Culturelles du Rhône*, se déroulera cette année à VAUXRENARD. Monsieur PROTHET a pris contact avec un groupe de cinq musiciens « ? », qui pourrait donner une audition le vendredi 10 juin 2005 à l'église de VAUXRENARD. Les Maires des communes d'EMERINGES et de CHENAS seront contactés.

IX/ BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Jean-Luc PROTHET informe que le bulletin est en cours d'impression auprès de l'imprimeur. Il sera sans doute distribué dans les foyers dès les premiers jours de mars 2005.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Economie où le bilan de la ZA Les Treilles a été effectué. Il semblerait que quelques sociétés aient du mal à tourner. Monsieur PLAZANET, président de cette commission, souhaiterait voir se développer des ZA dans d'autres communes.

2) VOIRIE

Monsieur Patrick LE BOURLAY propose de fixer une date de réunion de la Commission Voirie lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Il demande à chaque membre de bien noter toutes les demandes formulées pour des autorisations, des travaux, etc... Le nouvel agent d'entretien pourrait être convié à cette réunion si le recrutement a été effectué.

Il évoque également le changement de l'embrayage du tracteur.

Puis, il informe que des arrêtés seront pris, en temps voulu, pour la pose de barrières de dégel sur la route de « Vareilles » et de « Montgoury » au Fût d'Avenas, en accord avec la commune d'AVENAS.

Monsieur le Maire suggère aux Conseillers d'organiser un « pot » au sein du Conseil Municipal pour le départ de Monsieur Thierry LACHARME, Agent d'Entretien. Les Conseillers acceptent à l'unanimité.

3) PERMIS DE CONSTRUIRE TRICHARD

Monsieur le Maire annonce qu'après un premier refus, la demande de permis de construire de Monsieur et Madame TRICHARD a reçu un avis favorable après concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et la présentation d'un nouveau projet.

Monsieur le Maire désire prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de présenter les projets de construction en cours sur le territoire de la commune.

4) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- Du courrier de Monsieur le Premier Ministre relatif à la décentralisation et à l'augmentation des dotations de solidarité à raison de 20 % en 2005 pour les communes les moins peuplées et la prise en compte de la superficie du territoire.

- Du courrier de quelques Maires du Rhône alertant les élus sur les plantations d'OGM.

- De la demande de dotation en bouteilles formulée par l'Union Cantonale des Œuvres Laïques de BEAUJEU pour l'organisation de la 12^{ème} balade en Beaujolais, le dimanche 03 avril 2005 à FLEURIE. Cette demande sera transmise au Syndicat Viticole.

- Du courrier des Syndicats Viticoles d'EMERINGES et de VAUXRENARD remerciant la Municipalité pour avoir contribué à la réussite de la manifestation « Saint-Vincent ».

- De la proposition de services en audio visuel et éclairage de l'entreprise TEC RIM sise à OUROUX.

- De la réunion de la commission « finances » fixée au lundi 7 mars 2005 pour l'élaboration des budgets primitifs.

- De la prise en charge par la commune d'un service d'ordre (1 maître chien et un agent) pour la fête des conscrits, soit un coût de 413.94 € TTC.

Un tour de table est effectué :

- Madame Isabelle PERRAUD évoque la difficulté financière du Comité d'Animation pour l'achat du feu d'artifice susceptible d'être tiré lors du prochain « marché de Noël ». En cas de maintien, le Comité sollicitera une subvention à la Municipalité.

- Monsieur Jean-Luc PROTHET invite les Conseillers à assister aux Etats Généraux du Tourisme, qui se dérouleront à EMERINGES, le mardi 08 mars 2005, à 18 heures 30.

- Monsieur Jean-François METRAT rapporte des demandes de quelques administrés pour la mise en lumière extérieure de l'église. Cette proposition sera étudiée au moment de l'aménagement du cœur du village.

- Monsieur Roger GUIGNER interroge Monsieur le Maire sur le détail de la facture de l'entreprise MUTIN pour les travaux concernant la création d'une réserve incendie à « Montgoury ». Celle-ci stipule la mise à disposition d'un tracto-pelle et de son conducteur.

- Monsieur Bernard GUIGNIER informe qu'il a assisté à une réunion du SIVOS du Collège de VILLIE-MORGON. Ce Syndicat n'est pas dissout pour l'instant.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au

mardi 29 mars 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 45.

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 29 MARS 2005

L'an deux mil cinq et le vingt neuf mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 mars 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY- Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Jean-François METRAT.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ FINANCES

1) COMPTES DE GESTION 2004 : BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, pour le budget communal et l'assainissement M49, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2004 pour le budget communal et l'assainissement M49.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est normal.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclarent que les comptes de gestion (budget communal et Assainissement M49) dressés pour l'exercice 2004 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2004 'ASSAINISSEMENT' : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la délibération du 28 février 2005, ils avaient décidé de reporter l'excédent en exploitation du budget Assainissement, soit 13 025.19 €. Or, suite à un appel téléphonique de la Trésorerie de BEAUJEU, cet excédent d'exploitation doit être obligatoirement affecté à la section d'investissement pour couvrir en partie le déficit énoncé.

Le Conseil Municipal décide alors :

- d'annuler la délibération du 28 février 2005
- que l'excédent d'exploitation 13 025.19 € soit affecté en réserves au compte R 1068 en investissement du budget Assainissement.

3) BUDGET PRIMITIF 2005 : BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente ensuite aux Conseillers l'élaboration du Budget Primitif 2005, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	213 454.00 €
Recettes	213 454.00 €

Investissement

Dépenses	352 394.00 €
Recettes	352 394.00 €

Poursuivant la séance, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de voter les taux d'imposition pour les 4 taxes directes locales, en soumettant à leur approbation le maintien des taux pour 2005.

Après en avoir délibéré et donné un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers décident de retenir les taux suivants sans apporter de modification :

- taxe d'habitation	10.73 %	pour un produit de	22 565.00 €
- taxe foncière (bâti)	11.94 %	pour un produit de	16 549.00 €
- taxe foncière (non bâti)	15.51 %	pour un produit de	21 171.00 €
- taxe professionnelle	14.86 %	pour un produit de	1 962.00 €
		soit un total de	<u>62 247.00 €</u>

Pour information, Monsieur le Maire précise que la dotation aux élus locaux a été supprimée et que la pression fiscale de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU ne verra pas d'augmentation.

Ce Budget Primitif 2005 permettra le financement en section d'investissement des dépenses suivantes :

- la fin des travaux de reboisement de la forêt – programme 2004		6 000.00 €
* avec les subventions de l'Etat de	24 236.00 €	
- l'enfouissement du réseau France Télécom « Le Bourg – Les Brigands »		12 000.00 €
- la création des réserves incendie « Montgoury » et « Faudon »		25 000.00 €
* avec la subvention du Conseil Général	10 000.00 €	
- le changement éventuel d'une borne incendie		2 000.00 €
- l'acquisition éventuelle de matériel de voirie		2 000.00 €
- l'achat éventuel d'outillage		500.00 €
- l'équipement éventuel des véhicules		500.00 €
- l'achat éventuel de matériel de bureau		300.00 €
- l'acquisition de matériels divers		2 000.00 €
- le changement des vitraux de l'église		38 272.00 €
* avec une subvention du Conseil Général de	22 400.00 €	
- la construction d'un restaurant scolaire		179 400.00 €
* avec une subvention du Conseil Général de	75 000.00 €	
* avec la dotation globale d'équipement espérée de	63 700.00 €	
- la réalisation des travaux de sécurité		5 700.00 €
* avec une subvention de	3 981.00 €	
- l'élaboration d'une carte communale – 1 ^{ère} partie		5 000.00 €
* avec une dotation espérée	4 000.00 €	

Les Conseillers adoptent ce Budget Primitif 2005 à l'unanimité.

4) BUDGET PRIMITIF 2005 : ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente ensuite aux Conseillers le projet de Budget Primitif 2005, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Exploitation

Dépenses	13 974.00 €
----------	-------------

Recettes	13 974.00 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	176 395.00 €
Recettes	176 395.00 €
Ce Budget permettra le financement en section d'investissement de :	
- l'étude du schéma d'assainissement et plan de zonage	27 600.00 € HT
* avec les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau :	
	16 500.00 €
Après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent ce Budget Primitif 2005 à l'unanimité.	

II/ PERSONNEL

1) RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'après les entretiens et la démonstration de la conduite du tracteur avec trois candidats (MM. AUBRY – BABAD et MORGON), les membres de la Commission Voirie ont décidé de porter leur choix sur la candidature de Monsieur Pascal BABAD (en possession de tous les permis poids lourds), pour remplir les fonctions d'agent d'entretien. Monsieur BABAD prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2005 et effectuera les mêmes horaires que l'agent précédent. Chaque lundi matin, il sera fait le point en sa présence sur les travaux réalisés et à entreprendre.

Monsieur BABAD semble intéressé pour le logement occupé actuellement par Monsieur et Madame Thierry LACHARME.

Monsieur le Maire propose d'effectuer le « pot » de départ pour Monsieur Thierry LACHARME, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Les Conseillers acceptent.

2) AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME ROUX

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que, lors d'une délibération précédente, ils avaient émis l'intention de modifier le temps de travail de Madame Anne-Marie ROUX, Agent d'Entretien contractuel, suite au manque de temps pour effectuer l'entretien de tous les bâtiments communaux.

Cette modification d'horaire hebdomadaire de travail a reçu un avis favorable émis par les membres du Comité Technique Paritaire réunis le 15 mars 2005.

Madame Anne-Marie ROUX, employée à la commune en qualité d'Agent d'Entretien contractuel, verra son temps de travail passé de 5 heures 30 à 6 heures par semaine et ce, à compter du 1^{er} mai 2005.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent la nouvelle situation de Madame ROUX.

3) ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose :

- que notre Commune a adhéré au contrat d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion du Rhône pour la garantir contre les risques financiers, par nature imprévisibles, qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux

- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2005 et que pour procéder à son renouvellement, le Centre de Gestion doit engager une procédure de marché, ceci en application de l'article 29 du code des marchés qui soumet la passation des contrats d'assurance au Code des Marchés Publics ;

- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre Commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

DECIDE

Article unique : La Commune de VAUXRENARD demande au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accidents du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux, affiliés à la CNRACL.

III/ BATIMENTS

1) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

A/ DEMANDE DE SUBVENTION : Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers les propositions établies par ETIRA – Economiste, pour la construction d'un Restaurant Scolaire, s'élevant à la somme de 100 100 € HT pour la tranche I et 53 670 € HT pour la tranche II.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que cette opération est inscrite (2004 et 2005) dans le contrat pluriannuel conclu entre le Département du Rhône et la Commune de VAUXRENARD et est susceptible de bénéficier d'une subvention de 50 %.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers :

- Acceptent la construction d'un Restaurant Scolaire et les propositions faites pour un montant total HT de 153 777 €,
- Sollicitent les subventions du Conseil Général du Rhône inscrites sur les exercices 2004 et 2005, soit 75 000 €,
- Disent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2005, section d'investissement.

B/ PERMIS DE CONSTRUIRE : Monsieur le Maire présente le dossier de demande de permis de construire et notamment des plans établi par l'architecte, Monsieur MEUNIER. Celui-ci sera transmis aux services de l'Equipement à BELLEVILLE S/S pour instruction, dès réception de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

2) BATIMENT ECOLE – MAIRIE

L'entreprise PAGET a du procéder rapidement au changement du cumulus dans l'appartement de la Famille BONNETAIN.

L'entreprise PAGANT a effectué le remplacement du brûleur de la chaudière.

Monsieur Jean-Luc PROTHET est chargé de demander des devis pour la réparation des escaliers – côté salle de classe et d'un mur de soutènement.

3) OPAC DU RHONE : BAIL EMPHYTEOTIQUE – LE PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 28 juin 2004, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable pour que soit régularisé la réitération authentique du bail emphytéotique par acte sous seing privé avec l'OPAC du Rhône pour le bâtiment dit « Le Presbytère ».

Un projet d'acte est présenté dans lequel l'OPAC du Rhône souhaite prendre à bail qu'une partie des parcelles AB 210 et AB 211. La Commune de VAUXRENARD conserverait le terrain attenant au bâtiment. Un nouveau plan de division foncière devra être établi par un Géomètre.

Après entrevue avec le Responsable Foncier de l'OPAC du Rhône, il est suggéré de prévoir dans l'acte :

- Une servitude passage générale (surface et tréfonds) au profit de l'OPAC du Rhône.
- Une servitude d'accroche de boîtes aux lettres sur le mur de la parcelle actuellement cadastrée AB 211.
- Un droit d'usage à titre gratuit du jardin arrière, restant propriété de la Commune, au profit des locataires de l'OPAC du Rhône.

- Le bailleur est autorisé à effectuer une visite par an, en présence du preneur, des immeubles.
 - La durée du bail est désormais de 45 ans.
- Après en avoir délibéré, les Conseillers émettent un avis favorable à ces propositions.
Pour information, l'OPAC du Rhône se dit satisfait du taux de location.

IV/ VOIRIE

1) COMMISSION DE VOIRIE

Monsieur Patrick LE BOURLAY propose le vendredi 15 avril 2005, à 8 heures, pour effectuer une réunion de la Commission de Voirie au cours de laquelle seront examinées diverses demandes de travaux en présence de Monsieur BEKKOUCH, Contrôleur des T.P.E. et de Monsieur BABAD, nouvel agent d'entretien.

2) BRIGADES VERTES

Leur intervention sur la Commune est prévue pour ce mercredi 30 mars. Ils procéderont au nettoyage des abords du ruisseau « La Planche » (depuis « Voluet ») jusqu'à la lagune. Monsieur Jean-François METRAT est chargé de les accueillir.

3) AMENDES DE POLICE

En vue de bénéficier d'une subvention pour des travaux relatifs à la circulation routière, les dossiers doivent être transmis avant le 15 avril 2005 à la Maison du Département du Rhône à BEAUJEU. Les Conseillers décident de ne pas déposer de demande cette année.

4) BARRIERES DE DEGEL

Par arrêté municipal, il a été décidé de poser des barrières de dégel durant trois semaines environs. Celles-ci ont été enlevées ce dimanche 27 mars.

5) CREDITS VOIRIE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

Monsieur Patrick LE BOURLAY communique le montant des crédits alloués pour le programme voirie 2005 par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, soit :

- investissement 45 655 €
- fonctionnement 6 082 €

Il est à noter que la Communauté n'a pas pris en compte les longueurs de voirie communale qui viennent d'être classées, ce qui devrait augmenter le montant des crédits alloués.

V/ ECOLE

1) CONSEIL D'ECOLE

Prévu le jeudi 24 mars 2005, il a dû être ajourné.

2) JOURNEE DE SOLIDARITE

Par courrier en date du 9 mars 2005, l'Inspection Académique du Rhône informe que, par arrêté ministériel du 8 décembre 2004, la journée de solidarité 2005 a été fixée au lundi 16 mai 2005.

VI/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

1) CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire, qui s'est tenue ce jour à BEAUJEU. Les sujets suivants ont été évoqués :

- Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil : passation des marchés selon la procédure dite « adaptée » - passation des avenants à marchés – baux commerciaux
- Décisions budgétaires : approbation des comptes administratifs 2004 – approbation des comptes de gestion – affectation des résultats de l'exercice 2004 – budgets primitifs 2005 (pour information, le budget principal représente en dépenses et recettes d'investissement une somme de 6 960 543 € et en fonctionnement 3 050 002 €) – fixation des taux d'imposition directes 2005 (maintien des taux pour 2005) – fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2005 (aucune augmentation pour 2005) – octroi des subventions
- Voirie : attribution du 1^{er} marché de travaux d'investissement à l'entreprise REVILLON – modification des compétences voirie (les conseils municipaux auront à se prononcer sur des modifications à apporter aux compétences)
- Désignation de représentants du Conseil : CNAS (Monsieur Henri LEOS) – Syndicat Rhodanien de développement du Câble
- Personnel : précisions sur le régime indemnitaire
- Frais de mission relatifs au salon international de la muséographie

2) COMMISSIONS

Le compte-rendu des différentes commissions est effectué :

- Commission Sociale : groupe de travail 'création d'un multi accueil à VILLIE-MORGON' : l'architecte sera choisi prochainement – les travaux devraient débiter en fin d'année.
- Commission Sociale : point sur le P.I.G.
- Commission Tourisme : enquête lancée auprès des communes du sud du canton pour faire une suite de la BD « L'Héritage » - étude sur la réalisation d'une version piéton du « circuit des crêtes » - organisation de la manifestation en octobre du « circuit des crêtes ».
- Commission Communication : groupe de travail 'internet' : approbation de la charte graphique, et choix du nom du site www.cc-region-beaujeu.com, et www.au-cœur-du-beaujolois.com pour l'accès direct à la partie « Office du Tourisme ».

VII/ SYNDICAT DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 23 mars 2005 et au cours de laquelle ont été votés le compte administratif et le compte de gestion 2004, l'affectation du résultat de l'exercice 2004 et le budget primitif 2005. Puis, il a été énuméré les différents travaux de renouvellement des réseaux. Pour la commune de VAUXRENARD, les travaux programmés en 2004 débiteront vers le 15 mai prochain à « Changy », et seront suivis de ceux programmés en 2005 à « Planche Pierre ». Une réflexion est engagée sur le prochain contrat pluriannuel. Pour terminer, il a été présenté Monsieur GROSJEAN, remplaçant de Monsieur LUBREZ, à la SDEI.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

1) CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers un projet de convention entre l'Etat et la Commune sollicitant la mise à disposition de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la conduite de l'opération pour l'élaboration de la carte communale. Monsieur le Maire précise que la mission demandée est gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que la Direction Départementale de l'Équipement assure la mission énoncée ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec l'Etat.

La consultation auprès des bureaux d'étude a été lancée.

2) AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL

L'avenant au contrat pluriannuel conclu entre le Département du Rhône et la Commune de VAUXRENARD, concernant l'opération « dégâts d'orage du 20 juillet 2004 », a été retourné en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le coût de réalisation de cette opération, soit 4 992.36 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers sollicitent la subvention du Conseil Général du Rhône inscrite sur l'exercice 2004, soit 3 495 €.

3) AFFAIRE GUIGNIER/COMMUNE/SYNDICAT

Après concertation entre les différentes parties, Monsieur le Maire propose aux Conseillers que la Commune de VAUXRENARD prenne en charge les frais d'avocat pour ladite affaire, soit 537.48 € TTC. Les Conseillers émettent un avis favorable.

4) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la lettre du Conseil Général informant que, suite à un récent accord passé avec France Télécom, cet opérateur va accélérer la couverture ADSL du Rhône. Tous les autocommutateurs seront équipés avant la fin de l'année.

- De deux passages en notre commune le samedi 23 avril 2005 du Rallye LYON CHARBONNIERES RHONE : 1^{ère} voiture départ de BEAUJEU 9 h 23 – dernière 12 h 06 pour le 1^{er} passage, puis 1^{ère} voiture départ de BEAUJEU 16 h 30 – dernière 19 h 13 pour le second. Comme de coutumes, Monsieur Jean-François METRAT est chargé de l'installation des barrières. Monsieur le Maire communique les dates et heures de reconnaissance, soit :

* samedi 16 avril	9 h à 12 h 30	13 h 30 à 19 h
* dimanche 17 avril	8 h à 12 h 30	13 h 30 à 17 h 30
* mercredi 20 avril	8 h à 19 h	
* jeudi 21 avril	7 h à 18 h	

- De l'organisation du passage le 10 avril du Raid Aventure Beaujolaise sur le territoire de VAUXRENARD : une animation est prévue sur la place du village avec Monsieur Yves BRULE. Il conviendra de mettre en place des barrières et de tendre une corde pour les chevaux. Monsieur Jean-Luc PROTHET fait savoir qu'il manque des bénévoles pour l'organisation ainsi que des lots.

- De la mise en place d'une « Carte Rhône-Alpes Jeunes » par la Région Rhône-Alpes, qui entrera en application à la prochaine rentrée scolaire et qui permettra aux bénéficiaires la gratuité des manuels scolaires, de participer à l'achat d'abonnement cinéma, de places d'entrée dans des sites culturels, la gratuité d'accès dans différents lieux d'art, des réductions sur l'achat de livres, d'une licence sportive.

- De l'annulation de la soirée du Sou des Ecoles pour faute de participants.

Un tour de table est effectué :

- En vue de l'organisation du concert des 3 communes le vendredi 10 juin 2005, Monsieur Jean-Luc PROTHET propose d'organiser une rencontre avec les Maires de CHENAS et d'EMERINGES. Il suggère également de communiquer les différentes manifestations sur le site avec des photos à l'appui.

- Monsieur Sylvain DORY propose une réunion du Comité de Fleurissement le mardi 12 avril 2005, à 20 heures afin d'organiser la vente des fleurs le samedi 7 mai prochain. Il conviendra d'effectuer un service un samedi matin pour préparer les différents massifs et jardinières.

- Monsieur Jean-Yves PERRAUD informe que sur 89 prises installées pour le réseau câblé, seulement 16 sont abonnés sur la Commune de VAUXRENARD.

- Monsieur Roger GUIGNER demande d'effectuer courant mai 2005 avec le Garde une visite de la forêt communale.

Pour terminer la séance, il est évoqué la soirée des conscrits à EMERINGES qui a mal fini malgré la présence d'un service d'ordre. Monsieur le Maire rencontrera le président de la Classe en 5 de VAUXRENARD pour évoquer l'organisation de cette manifestation.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
lundi 25 avril 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 45.

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 25 AVRIL 2005

L'an deux mil cinq et le vingt cinq avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 avril 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY.

Excusée : Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PERRAUD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ REFERENDUM

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le projet de loi autorisant la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe sera soumis à l'approbation des électeurs par « référendum » prévu le dimanche 29 mai 2005. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 20 heures.

Les Conseillers procèdent à l'agencement du tableau des permanences, à raison de 2 heures ½ par personne. Il sera fait appel à des électeurs de la Commune pour assister les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part de l'éventuelle organisation d'une 'réunion débat' qui pourrait se dérouler à EMERINGES, le 11 ou 18 mai prochain, avec un partisan du « oui » et un partisan du « non ».

II/ SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux donnent un avis favorable au versement d'une subvention aux différents organismes et associations suivants :

- Chambre de Métiers du Rhône (apprenti Sébastien GAY)	96 €
- CFA – BTP à AUTUN (enfant Morgan GULGILMINOTTI)	30 €
- Lycée Agricole Privé de RESSINS (enfant Jean-Philippe AUFRANT)	100 €
- ADMR Nord Beaujolais	125 €
- Amis de la Bibliothèque du Rhône	60 €
- Ass. des Parents de VILLIE-MORGON – Halte Garderie	150 €
- Ass. des Familles de VAUXRENARD – Bibliothèque	450 €
- C.E.M. Fondation RICHARD (enfant Alexandre LE BOURLAY)	100 €
- Centre Régional Léon-BÉRARD	100 €
- Coopérative Scolaire – Fournitures scolaires	2 000 €
- Coopérative Scolaire – Projet d'école	500 €
- Croix-Rouge Française	80 €
- FNACA	80 €
- SPA LYON et du Sud-Est	70 €
- Maison Familiale Rurale de VILLIE-MORGON (enfant CHAPUY Floriane)	100 €
- SIVOS de SAINT-GEORGES-DE-RENEINS (enfant FAUDON Romain)	100 €

- Ass. La Grappe Beaujolais (« fête du printemps » le 20 mai)	300 €
- Amicale Sportive de la Grosne à OUROUX	50 €
	=====
TOTAL	4 491 €

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention pour l'Amicale Laïque de BEAUJEU – Centre Aéré, mais renseignement sera pris auparavant avec le Président pour déterminer la meilleure formule à adapter pour répercuter exactement la subvention sur le prix de journée demandé aux familles.

D'autres demandes de subventions sont examinées et rejetées.

III/ BATIMENTS

1) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Par courrier en date du 05 avril 2005, Monsieur le Sous-Préfet par intérim informe que la demande de dotation globale d'équipement a été retenue et que l'opération sera subventionnée au taux de 35 %, soit 63 776 €.

Monsieur le Maire annonce que ce programme sera subventionné dans sa totalité à hauteur de 71 % (subventions du Conseil Général et dotation globale d'équipement).

Les dossiers de demande de subvention auprès du Département du Rhône ont été déposés.

2) AMIANTE

Les rapports de repérage de l'amiante dans les bâtiments communaux effectués par SOCOTEC sont présentés aux membres du Conseil Municipal. En conclusion, des conduits d'amiante sont visibles sur les chutes verticales dans les caves du bâtiment « école-mairie ». Quant aux autres bâtiments, aucun matériau susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré.

La facture de SOCOTEC s'élevant à la somme de 1 160.12 € TTC est soumise à l'approbation des Conseillers.

3) INSTALLATIONS ELECTRIQUES

La visite de vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux a été réalisée. Le rapport sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

4) BATIMENT « ECOLE-MAIRIE »

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- L'entreprise BERTHET est intervenue ce jour pour réparer un store dans la salle de classe.
- La serrure de la porte d'entrée de l'appartement de la famille BONNETAIN a dû être changée.
- L'intervention de l'entreprise BOUILLARD est attendue pour la réfection d'une marche d'escaliers menant à la salle de classe et d'une partie du mur de soutènement dans la cour de l'école.

5) EGLISE

Monsieur Jean-Luc PROTHET prendra contact avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de déterminer une date de réunion pour les vitraux de l'église. Seront conviés à cette réunion les membres de la Commission Bâtiments et les responsables de la paroisse.

IV/ VOIRIE

1) COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION VOIRIE

Réunie le 15 avril dernier avec la présence de Monsieur Pascal BABAD, Agent d'entretien, Monsieur Patrick LE BOURLAY énumère les différents lieux visités pour la réalisation d'éventuels travaux :

- Elargissement d'une partie de la voie communale n° 22 permettant un accès plus facile du trafic des poids lourds en direction du lieu-dit « Monneret » (Le Moulin du Prince).
- Reprofilage dans le cadre des travaux de point à temps sur une partie de la voie communale n° 16, lieu-dit « Les Bourrons » : voie constatée en mauvais état.
- Création de 'bourrelets' en enrobé sur la voie communale n° 16, près de l'habitation de la famille Laurent DUFFIT.
- Rétablissement d'une descente d'eau sur la voie communale n° 10, dite « Route de la Molière »
- Dans le cadre des travaux de point à temps, correction d'une infiltration d'eau chez Madame LANOY.
- Fourniture d'une grille et création d'un 'bourrelet' sur la voie communale n° 206, lieu-dit « Les Brigands » vers l'habitation de la famille BALVAY.

2) COMMISSION VOIRIE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

A/ MODIFICATIONS DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES : Afin de se mettre en conformité par rapport aux textes, les Conseils Municipaux sont invités à délibérer sur les modifications de compétences communautaires.

Aussi, Monsieur le Maire soumet-t-il à l'examen des Conseillers la proposition de modifier comme suit :

GRUPE DE COMPETENCES OPTIONNELLES

2^{ème} Groupe : Voirie

CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire

La totalité de la voirie communale, de chacune des Communes membres,

- a) à l'exception de parties de la voirie (voies, places et parking) située à l'intérieur des périmètres d'agglomération et définies par chaque Commune à l'aide d'une liste des voies annexées aux présents statuts (les plans restent au siège de la Communauté de Communes). Pour la Commune de VAUXRENARD, proposition de conserver dans la compétence communale, les places et parkings suivants :

- * place dite de La Poste, cadastrée AB 126
- * parking de la Salle des Fêtes

Compte tenu de l'intérêt commun éventuel de travaux à réaliser sur les voies, places et parking situées à l'intérieur des périmètres d'agglomération, l'octroi de fonds de concours

- de la CCRB au profit des Communes, en ce qui concerne la voirie restant de la compétence communale

- et de la Commune au profit de la CCRB, en ce qui concerne la voirie relevant de la compétence communautaire,

pourront être alloués dans le cadre de conventions circonstanciées conformes aux dispositions de la Loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004.

- b) et à l'exclusion des travaux de :

- * curage des fossés
- * fauchage des bordures de routes
- * élagage
- * dégagement en cas d'intempéries
- * salage
- * déneigement
- * création d'éléments de signalisation et ou de sécurité relevant du pouvoir de police

du Maire.

La Communauté de Communes peut effectuer, pour le compte de ses communes membres, des travaux d'intérêt communal (définis dans le paragraphe précédent « La totalité de la voirie communale de chacune des communes membre, à l'exception des parties de la voirie (voies, places et parking), située à l'intérieur des périmètres d'agglomération et définies par chaque Commune à l'aide d'une

liste des voies annexée aux présents statuts). Ces travaux seront effectués dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage soumise aux dispositions de la Loi M.O.P. (Maîtrise d'Ouvrage Publique) n° 85.704 du 12 juillet 1985 qui en stipule le caractère très ponctuel.

Compte tenu de l'impossibilité de transférer du personnel communal à la C.C.R.B., puisqu'il n'y a pas d'agents communaux uniquement affectés à la voirie, le petit entretien (autre que les travaux réalisés en urgence au frais de la Commune par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police) pourra donner lieu, contre indemnisation, à des prestations réalisées par les Communes pour le compte de la C.C.R.B., dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services prévue par la Loi « libertés et responsabilités locales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de compétence proposée par le Conseil communautaire
- de demander à Monsieur le Préfet la prise en compte de ces décisions ainsi que les modifications correspondantes de l'arrêté préfectoral définissant les statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

Monsieur le Maire expose qu'en cas de création d'une voie desservant un lotissement, cette dernière restera dans le domaine privé du lotisseur.

B/ CREDITS : Monsieur Patrick LE BOURLAY rappelle le montant des crédits alloués pour les travaux de voirie – programme 2005 = 43 088 € plus un crédit résiduel 2004 de 2 567 €, soit 45 655 € en investissement et 6 082 € en fonctionnement. Deux marchés fixes de travaux de voirie 2005 seront programmés : le premier est lancé.

Pour le fonctionnement, un bon de commande s'élevant à 5 550.40 € TTC, pour 6 tonnes de réparation de chaussée à l'émulsion de bitume a été signé par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU pour les travaux de point à temps.

C/ DEGATS DES PLUIES : La Commune de VAUXRENARD a recensé d'importants dégâts sur des voies communales dus aux pluies violentes et continues qui se sont abattues sur le territoire, notamment sur :

- la voie communale n° 204 de « Vareilles »
- la voie communale n° 203 de « Changy »

Monsieur le Maire a pris immédiatement des arrêtés d'interdiction de circulation sur lesdites voies, jugeant l'état de ces voies très dangereuses pour les utilisateurs.

Monsieur BEKKOUCH, Contrôleur des T.P.E., doit chiffrer la remise en état de ces voies, qui seront en principe pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, dans le cadre de la solidarité.

3) AGENT D'ENTRETIEN

Les Conseillers évoquent avec satisfaction le travail accompli par Monsieur Pascal BABAD, Agent d'entretien, ainsi que sa disponibilité.

Le pot de départ de Monsieur Thierry LACHARME est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

4) TRACTEUR

Monsieur Patrick LE BOURLAY propose aux Conseillers de faire intervenir l'entreprise NOREMAT pour l'installation et la mise en service de l'épareuse sur le tracteur, d'ici une quinzaine de jours. Un avis favorable est émis.

Puis, il présente le devis établi par Mécanisation Beaujolaise (EMERINGES) pour le changement de l'embrayage sur le tracteur, soit 1 424.44 € TTC. Les Conseillers acceptent ce devis et la réalisation des travaux avant la pose de l'épareuse.

4) ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Département du Rhône envisage de réaliser des travaux de voirie (rechargement en enrobés et enduits superficiels) sur la route départementale n° 32 (de FLEURIE aux « Brigands »). Monsieur le Maire propose de leur signaler le projet d'enfouissement des réseaux programmé au SYDER au lieu-dit « Les Brigands ».

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part qu'une réunion est programmée ce mardi 26 avril, pour les travaux de réfection de la route départementale n° 164, dite « La Charrière ».

5) DENEIGEMENT

Un remerciement est adressé à Monsieur Roger GUIGNER, qui a réalisé des heures de déneigement pour le compte de la Commune.

V/ SYDER

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le courrier du SYDER relatif à une proposition de travaux concernant une opération de dissimulation des réseaux secs RD 164 « Le Bas du Bourg », pour un coût s'élevant à 23 800 € à charge de la Commune. Cette proposition, concernant l'infrastructure du réseau France Télécom, annule et remplace la proposition du 25 mars 2004 suite au changement du type de chambres France Télécom et de la longueur de réfection voirie supplémentaire due à la réalisation d'une tranchée sur la route départementale et la voie communale. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été réalisés et que la Commune a participé au financement à hauteur de 5 545.43 €.

Après discussion, les Conseillers conviennent que la programmation de ces travaux a probablement été mal étudiée, ce qui a entraîné des modifications lors de la réalisation de ceux-ci. Cependant, la Municipalité n'est en rien responsable de cette étude et les Conseillers refusent de financer le surcoût engendré par ces travaux. Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur MOLITOR du SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) à cet effet.

VI/ TOURISME

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

Monsieur Jean-Luc PROTHET relate les sujets sur lesquels la Commission Tourisme travaillent actuellement :

- Création du site internet de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme, avec la Commission Communication.
- Organisation de la « parade festive » du Circuit des Crêtes, qui se déroulera le 08 octobre 2005 : animations prévues sur les sites d'EMERINGES, de CHENAS (Cabane des Chasseurs) et VILLIE-MORGON – départ de FLEURIE.
- Etude de la version pédestre du Circuit des Crêtes
- Mise en place de la signalétique du Circuit des Crêtes
- Projet de création d'un plan d'eau : 3 sites feront l'objet prochainement d'une visite des élus communautaires.
- Réalisation d'un diagnostic 'tourisme' (recensement du patrimoine) par un stagiaire à la Communauté.

2) RAID AVENTURE

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part de la satisfaction des organisateurs pour le bon déroulement de cette manifestation, malgré le temps désastreux de ce week-end là.

Il a cependant été déploré l'accueil relativement médiocre des participants en la Commune de VAUXRENARD. Monsieur PROTHET déplore le manque de motivation des administrés et notamment des viticulteurs pour offrir une bonne image du village et faire découvrir les produits du terroir aux 300 participants venus de plusieurs régions différentes.

VII/ FLEURISSEMENT 2005

Monsieur le Maire remet à Monsieur Sylvain DORY le dossier du Conseil Technique de Fleurissement du Rhône pour l'inscription éventuelle de la Commune de VAUXRENARD au concours départemental de fleurissement.

Monsieur Sylvain DORY évoque l'organisation de la journée « vente de fleurs » prévue le samedi 7 mai prochain. Agri Sud Est de FLEURIE assurera la vente des plançons. Une information a été diffusée à tous les administrés à cet effet.

Monsieur DORY invite les membres de la Commission a effectué ce jour-là la plantation des fleurs dans les balconnières et massifs communaux. Il conviendra de résoudre le problème de l'arrosage des balconnières du Bâtiment « école-mairie ».

VIII/ MANIFESTATIONS

1) **CEREMONIE DU 8 MAI** : Par postcontact, Monsieur le Maire invite la population a assisté à cette cérémonie, qui se déroulera à 8 heures 45 et sera suivi d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

2) **CONSCRITS** : Les Conseillers sont satisfaits d'apprendre que le bal des conscrits de VAUXRENARD sera privé et uniquement sur invitation, ce qui permettra de filtrer les perturbateurs des soirées soi-disant amicales.

3) **FETES DES MERES** : Comme de coutumes, les mamans seront mises à l'honneur et se verront remettre une rose le dimanche 29 mai 2005, à la Salle des Fêtes.

4) **CONCERT A L'EGLISE DU 10 JUIN** : Monsieur Jean-Luc PROTHET évoque l'avancement de l'organisation de cette manifestation et notamment la communication de ce concert sur le site de la Commune de VAUXRENARD. Il conviendra de préparer un tract à diffuser aux communes avoisinantes. Une rencontre doit être programmée avec les Maires des Communes de CHENAS et d'EMERINGES.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

1) CONTRAT DE MADAME ROUX

Les Conseillers acceptent de renouveler le contrat de Madame Anne-Marie ROUX, Agent d'entretien, pour une durée de 3 mois, à raison de 6 heures par semaine et ce, à compter du 1^{er} mai 2005.

2) DIAGNOSTIC AGRICOLE

Dans le cadre de la procédure d'élaboration de la carte communale, il a été confirmé à la Chambre d'Agriculture du Rhône la réalisation d'un diagnostic agricole sur la Commune. Aussi, Monsieur le Maire présente-t-il une convention de réalisation présentant le cahier des charges que la Chambre d'Agriculture du Rhône compte mettre en œuvre. Un rendu du diagnostic peut être envisagé en septembre ou octobre 2005. Les Conseillers acceptent cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

3) AFFAIRE GUIGNIER/COMMUNE/SYNDICAT

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers la facture de Maître CUMIN concernant les frais d'honoraires pour la procédure devant la Cour d'Appel de LYON pour l'affaire ci-dessus énoncé, qui s'élève à 1 727.37 € TTC.

4) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- D'une lettre de l'Adjudant-chef CHAVANON Jean-Pierre, Commandant la Communauté de Brigades à BEAUJEU, présentant l'organisation de cette dernière.

- Du rappel qu'il s'agit de Madame BAIZET qui est correspondante au journal « Le Progrès » pour la Commune.

Un tour de table est effectué :

- Monsieur Bernard GUIGNIER rappelle le mur endommagé au lavoir à « Faudon » au cours d'une manœuvre effectuée lors d'un déneigement. Il sera demandé à l'entreprise BOUILLARD de procéder à sa remise en état.

- Monsieur Jean-François METRAT fait part que le panneau « sentier viticole » a été de nouveau accroché par un véhicule. Il conviendrait sans doute d'envisager son déplacement.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
lundi 23 mai 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 23 MAI 2005

L'an deux mil cinq et le vingt trois mai, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 mai 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD.

Excusés : M. Roger GUIGNER – Sylvain DORY.

Absente : Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Didier CANARD.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal ont tenu à témoigner à Monsieur Thierry LACHARME leur reconnaissance pour tout le travail réalisé depuis 1999 au sein de la Commune en qualité d'agent d'entretien, sa disponibilité, sa rigueur et lui ont souhaité pleine réussite pour la prise de sa nouvelle fonction.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ FORET COMMUNALE

1) DEMANDES D'AIDE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de deux projets de reconstitution forestière sur :

- Projet 1 : 7.85 ha sis sur la parcelle cadastrale n° 101 de la section G aménagée
- Projet 2 : 5.75 ha sis sur la parcelle cadastrale n° 101 de la section G aménagée

et relevant du régime forestier par arrêté préfectoral du 7 juin 1962.

Il expose que les projets comportent l'exécution d'un programme de travaux dont les montants s'élèvent à la somme de 31 967 € HT pour le projet 1 et 22 639 € HT pour projet 2 (TVA en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*Approuve les projets qui lui ont été présentés et notamment les plans de financement ;

*Sollicite l'octroi des aides publiques d'un montant de :

- Projet 1 : montant des travaux HT 28 620 € x 80 % = 22 896 €
- Projet 2 : montant des travaux HT 19 855 € x 80 % = 15 884 €

établis sur la base du ou des barèmes régionaux et des devis estimatifs ci-joints.

* s'engage à financer comme suit les parts des dépenses qui ne seront pas couvertes par les subventions sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour ces opérations :

- emprunts
- ressources propres

* s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien des plantations

* désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre

* donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ces projets.

2) VENTE DE COUPES DE BOIS

Les Conseillers sont informés du résultat de la vente de coupes de bois à SAINT ETIENNE suite à l'appel d'offres du 26 avril 2005, soit un volume de 160 m3 pour un prix net de 5 141 € à SAMBARDIER Scierie à CLAVEISOLLES (Rhône).

3) SUBVENTION CNASEA

Monsieur le Maire avise les Conseillers du versement d'un acompte de la subvention par la CNASEA pour le 2^{ème} programme de reboisement de la forêt communale suite à la tempête de 1999, soit 12 510.08 €.

II/ VOIRIE

1) DEGATS DES PLUIES

Monsieur Patrick LE BOURLAY présente les propositions établies par Monsieur Camel BEKKOUCH, Contrôleur des TPE pour la réfection des voies endommagées par les pluies violentes et continues, soit :

- route de Vareilles	30 000 € TTC
- route de Changy	35 000 € TTC

Devant les montants énoncés trop élevés, Monsieur le Maire et Monsieur Patrick LE BOURLAY ont décidé de rencontrer Monsieur BEKKOUCH en vue d'examiner une autre solution consistant à dévier la route en empiétant sur la partie supérieure des talus : solution qui semble plus efficace et moins onéreuse. La Municipalité est en attente du nouveau chiffrage.

2) TRAVAUX DIVERS

A/ INFILTRATION D'EAU DANS MUR : Suite au problème constaté chez Madame LANOY, la solution de corriger l'étanchéité dans le cadre des travaux de point à temps n'a pas été efficace. Aussi, Monsieur Patrick LE BOURLAY est en attente d'un devis présenté par l'entreprise ROCHE de QUINCIE pour la création d'une canalisation en vue de collecter les eaux pluviales. Les frais engagés pour la réalisation des travaux seront partagés.

B/ MUR DE SOUTÈNEMENT : Lecture est faite du courrier de Monsieur et Madame NUGUE sollicitant la Commune pour faire rénover un mur de soutènement à « Montgoury ». A l'appui de cette demande a été joint un devis de l'entreprise BOUILLARD s'élevant à la somme de 7 914,59 € TTC. Constat sera fait de l'état de ce mur et la demande sera transmise à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU qui appréciera la réalisation de ces travaux.

3) DEMANDE ACQUISITION CHEMIN

Monsieur le Maire communique la demande de Monsieur Daniel FOREST désirant acquérir une partie du chemin accédant à son habitation à « Vareilles ». Les Conseillers acceptent cette cession et évoquent le maintien de la servitude de passage.

4) SIGNALÉTIQUE

Il conviendra de commander une nouvelle lamelle indiquant le lieu-dit « Les Brigands ».

III/ ASSAINISSEMENT

1) RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Il a été fait appel à la S.D.E.I. pour une intervention sur un problème de canalisation bouchée sur la partie haute du « Bourg ».

2) SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers le rapport de la phase 2, qui fait état de la situation actuelle de l'assainissement, après une description de la Commune et de son contexte naturel ainsi que de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

3) EFFLUENTS VITICOLES

19 dossiers ont été déposés pour le traitement des effluents viticoles, ce qui permettra d'avancer sur le dispositif d'engagement des subventions.

Monsieur Frédéric MIGUET, Conseiller Général, organise une réunion à cet effet, avec la Chambre d'Agriculture et les Elus, le 14 juin prochain à 18 heures, à la Salle des Fêtes de VAUXRENARD. Une invitation sera adressée aux membres du Conseil Municipal.

IV/ URBANISME

1) CARTE COMMUNALE

En vue de l'élaboration de la carte communale, Monsieur le Maire suggère de créer une commission communale qui assistera le bureau d'études retenu. Sont nommés : MM. Henri LEOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT – Didier CANARD. Il sera demandé aux membres absents s'ils désirent faire partie de cette commission.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il rencontrera ce vendredi 27 mai, Madame GANDA de la Direction Départementale de l'Équipement pour la présentation du diagnostic établi suite aux candidatures reçues des bureaux d'études pour l'élaboration de la carte.

2) AVANT PROJET DE CONSTRUCTION

Monsieur le Maire communique l'état d'avancement de ce projet des consorts PERRAUD. L'étude est à approfondir, notamment pour l'accès à la parcelle et la création d'un bassin de rétention.

V/ BATIMENTS

1) EGLISE

Comme il avait été convenu, il a été fait l'acquisition d'un chauffage d'appoint auprès de MECANISATION BEAUJOLAISE pour un coût de 376.74 € TTC.

Il est de nouveau évoqué la vente de la chaudière : contact sera pris avec Monsieur Serge PAGANT et une annonce sera éventuellement diffusée sur un journal local.

La réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France et les responsables de la paroisse pour les vitraux reste toujours à être fixée.

En ce qui concerne le prix du patrimoine, la décision devrait être rendue courant la deuxième semaine de juin 2005.

2) SALLE DES FETES

Monsieur Jean-Yves PERRAUD fait part de la satisfaction des utilisateurs pour le nouveau frigo mis en place à la Salle des Fêtes.

3) RESTAURANT SCOLAIRE

Sur conseil de l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur MEUNIER, Architecte, modifie le plan de la nouvelle construction et notamment la toiture qui sera d'aspect 'terrace' pour la demande de Permis de Construire.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur MEUNIER de contacter les Services Vétérinaires pour solliciter leur avis sur l'aménagement intérieur du Restaurant Scolaire.

4) VISITE DES BATIMENTS

Monsieur Jean-Luc PROTHET a fait une visite des bâtiments avec Monsieur Pascal BABAD, Agent d'Entretien.

VI/ SYDER

Monsieur le Maire présente la proposition de travaux effectuée par le SYDER concernant la dissimulation des réseaux secs sur la RD 164 au bas du « Bourg », dont le montant estimatif s'élève à 28 000 € TTC, soit une charge communale sur 15 ans de 2 072 € après un taux de répercussion appliqué de 7,4 %.

Les Conseillers adoptent ce mode de participation.

VII/ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il aura lieu pour la Commune de VAUXRENARD en 2006. Aussi, dès à présent, il convient de recruter un agent recenseur. Il est décidé de faire appel aux candidatures, dans un premier temps, par voie d'affichage local.

VIII/ CONSEIL D'ECOLE

Le compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 14 avril à VAUXRENARD est présenté. Les sujets suivants ont été évoqués :

- projet d'école « partageons nos richesses » - action 2004/2005
- décloisonnement informatique cycle 3
- rencontre inter générations le vendredi 20 mai
- défi lecture CM2 – 6^{ème}
- spectacle culturel UCOL
- OCCE et concours ETAMINE au cycle 3
- passage du photographe
- effectif et calendrier 2005/2006
- mutation des enseignants...

IX/ QUESTIONS DIVERSES

1) LOGEMENT LACHARME

Par courrier, Monsieur et Madame Thierry LACHARME informe la Municipalité de leur prochaine dédite du logement qu'ils occupent à la date du 1^{er} juillet 2005.

Il sera proposé à Monsieur Pascal BABAD s'il est intéressé par cette location.

2) SUBVENTION – AMICALE LAIQUE DE BEAUJEU

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers acceptent le versement d'une subvention à l'Amicale Laïque de BEAUJEU (Centre Aéré), à raison de 3 € par jour et par enfant.

3) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- Du déploiement de l'ADSL par France Télécom sur le territoire de la Commune de VAUXRENARD dès septembre prochain.

- Du Plan d'Action Stratégique de l'Etat dans le Département décrivant les axes prioritaires et les actions que les services de l'Etat s'engagent à mettre en œuvre : assurer la sécurité des populations – promouvoir un aménagement et un développement durables des territoires – renforcer la cohésion sociale – moderniser l'action de l'Etat.

- Des manœuvres de formation opérationnelle feux de forêts de l'ensemble des sapeurs-pompiers : des camions citernes feux de forêts pourraient être amenés à circuler sur le territoire de la Commune du 22 au 25 juin 2005.

- D'une réunion d'information prévue le mercredi 25 mai à 19 heures à la Salle des Fêtes de CORCELLES EN BEAUJOLAIS relative à un débat sur l'avenir de l'Europe.

- De la Coupe des Elus du Rhône (Pétanque) qui se déroulera le samedi 17 septembre 2005 à MARCILLY D'AZERGUES.

- Du faire-part de naissance d'Alban, fils de Béatrice et Thierry LACHARME.

- De l'annulation de la kermesse de l'école, faute de membres organisateurs.

- Du bon déroulement de la fête des conscrits le 14 mai dernier.

4) LE SALON DE MUSIQUE, CONCERT DU 10 JUIN

Monsieur Jean-Luc PROTHET a préparé les affichettes qui seront distribuées par La Poste dans les communes voisines, moyennant un coût de 135 €. Monsieur le Maire présente la liste des personnalités à inviter à ce Concert. Il conviendra de trouver des bonnes volontés pour tenir les entrées ce soir –là.

5) TOURISME

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a assistées :

- Office du Tourisme : il est responsable du groupe de travail internet.
- Commission Tourisme de la Communauté de Communes : préparation de la parade festive le 8 octobre 2005
- visite de trois lieux pour l'implantation d'un plan d'eau
- étude du schéma de développement touristique effectuée par Monsieur Aymeric CHAMPAGNON : présentation prévue le 06 juin à 19 heures à VILLIE-MORGON.
- Syndicat de la Région BEAUJEU-MONSOLS : bilan très satisfaisant (organisation et financier) du RAID AVENTURE BEAUJOLAISE.

6) SITE INTERNET

Monsieur Jean-Luc PROTHET communique quelques données statistiques de fréquentation du site.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
lundi 27 juin 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 27 JUIN 2005

L'an deux mil cinq et le vingt sept juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 juin 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Isabelle PERRAUD.

Excusés : M. Roger GUIGNER – Jean-François METRAT.

Secrétaire de séance : M. Sylvain DORY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2004 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose que :

- vu les remarques formulées par courrier de Monsieur le Sous-Préfet de VILLEFRANCHE S/S en date du 16 juin 2005 concernant les comptes administratifs 2004 de la commune et de l'assainissement qui laissent apparaître un déficit total de 348 834.95 €, soit supérieur à 10 % par rapport aux recettes de la section de fonctionnement ;
- après constat de l'omission de l'établissement des états des restes à réaliser « recettes » d'investissement de la commune et de l'assainissement ;
- après étude des comptes avec Madame MATHIEU, Trésorière de BEAUJEU FLEURIE,

il convient, dans un premier temps, d'établir les états des nouveaux restes à réaliser « dépenses » et « recettes » d'investissement pour la Commune et l'Assainissement.

Monsieur le Maire propose :

- budget principal

* restes à réaliser dépenses d'investissement :

- réduction du compte 231 = - 123 214.33 €, soit 64 000 € au lieu de 187 214.33 €.

L'opération de construction du Restaurant Scolaire a pris du retard, les travaux ne débiteront probablement pas cette année 2005 : la Collectivité vient juste de déposer le permis de construire.

* restes à réaliser recettes d'investissement :

- création du compte 132 = 130 445.52 € (subventions programme reconstitution de la forêt communale et conformément au contrat pluriannuel : création de réserves incendie – construction d'un restaurant scolaire – dégâts d'orage – vitraux de l'église)

- création du compte 1341 = 63 386 € (dotation globale d'équipement pour la construction d'un restaurant scolaire)

- budget assainissement

* restes à réaliser dépenses d'investissement :

- réduction du compte 2315 = - 15814.59 € soit 27 600 € au lieu de 43 414.59 €. Le règlement de la construction du lagunage aéré étant achevé, seul restent les dépenses pour la réalisation du schéma d'assainissement.

* restes à réaliser recettes d'investissement :

- création du compte 131 = 16 500 € (subvention pour le schéma d'assainissement).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les Conseillers :

- acceptent l'établissement de nouveaux états de restes à réaliser dépenses et recettes de la commune et de l'assainissement qui prendront en compte les propositions de Monsieur le Maire ci-dessus énoncées.

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que, dans un second temps, il conviendra de procéder au vote des comptes administratifs 2004 conformes aux nouveaux restes à réaliser et de mettre les budgets primitifs 2005 en conformité avec les comptes administratifs 2004 de la commune et de l'assainissement.

2) TAXES ET DOTATION

Monsieur le Maire communique les montants attribués à la commune pour le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, soit 10 076 € (8 650.64 € en 2004) et pour le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle au titre des communes défavorisées, soit 5 033.35 € (4 581.88 € en 2004).

Monsieur le Maire informe qu'une garantie devrait s'appliquer en 2005 et 2006 pour les communes devenues inéligibles en 2005 à la dotation élu local.

II/ BATIMENTS

1) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

A/ PERMIS DE CONSTRUIRE : La demande de permis de construire a été déposée récemment à la Direction Départementale de l'Équipement pour instruction.

B/ DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT : Les Conseillers prennent connaissance de l'arrêté portant décision attributive de la dotation globale d'équipement pour l'exercice 2005, soit 63 776 € (taux de la subvention 35 %).

2) BATIMENTS COMMUNAUX

L'entreprise PEYNET – Electricité, doit procéder à la mise en conformité des installations électriques suite à la vérification effectuée par NORISKO.

3) EGLISE

Une visite de l'église commentée par Monsieur Jean-Luc PROTHET a été faite pour les enfants de l'école.

Monsieur le Maire a évoqué avec Monsieur PAGANT l'ancienne chaudière de l'église, qui pourrait être mise en vente.

4) SANITAIRES PUBLICS

L'entreprise PAGET – Plomberie, doit intervenir pour installer un robinet d'arrêt dans les sanitaires suite à un problème de fuite et permettre une utilisation du robinet extérieur.

5) ECOLE

L'entreprise BOUILLARD – Maçonnerie, doit refaire une marche de l'escalier extérieur côté classe ainsi que la réfection du mur du lavoir à Faudon.

Quant au mur de soutènement de la cour de l'école, il est suggéré de créer une tranchée le long du mur avec un drainage pour l'écoulement de l'eau et ensuite de reprendre les pierres prêtes à tomber.

III/ URBANISME

1) CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que Madame Martine GANDAT à la Direction Départementale de l'Équipement apportera un rôle de conseil et d'assistance auprès de la Commune et du bureau d'études.

Une première réunion a eu lieu le 27 mai dernier où il a été analysé les offres dans le respect du cahier des charges, les références et le coût total des quatre bureaux d'études reçus.

Après examen et sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers acceptent de retenir le bureau d'études LATITUDE à SAINT BEL dont l'offre présente le meilleur rapport prix-qualité de prestations (11 063.00 € TTC).

Dans le cadre de son élaboration, la Collectivité peut solliciter la Dotation Générale de Décentralisation attribuée au titre des dépenses d'études et des frais matériels (fonds de plan, reprographie, insertion, publicité).

Les Conseillers conviennent que l'élaboration de la carte communale sera soumise à une profonde et précise réflexion sur tous les points à prendre en compte.

2) SYNDICAT MIXTE DU SCOT BEAUJOLAIS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Comité consultatif des Maires qui s'est tenue le jeudi 12 mai 2005 au Théâtre de la commune de BEAUJEU où un diagnostic des phénomènes marquants le territoire a été effectué : irradiation à partir de la métropole – péri urbanisation autour de VILLEFRANCHE et TARARE... Des interventions ont été ensuite effectuées sur l'urbanisme réglementaire, la prospective et le fonctionnement du SCOT.

3) SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

Des fiches techniques présentant les obligations qui s'imposent en matière de défense contre l'incendie, d'une part, et les règles techniques qu'il convient d'observer d'autre part, sont adressées aux collectivités afin d'apporter des aides en matière d'instruction des permis de construire.

IV/ VOIRIE

1) DEGATS D'INTEMPERIES

Monsieur Patrick LE BOURLAY présente aux Conseillers les nouvelles propositions chiffrées établies par la Direction Départementale de l'Équipement :

- Route de Changy = 14 144.61 € TTC : après l'obtention de l'accord du propriétaire pour prendre une partie de terrain en vue de dévier la route, les travaux ont pu être réalisés rapidement et ceux-ci sont pratiquement achevés.
- Route de Vareilles = 16 807.15 € TTC : les travaux sont également bien avancés. Pour sécuriser cette portion de voie, Monsieur Pascal BABAD, agent d'entretien, procédera à la pose d'un garde corps.

Puis Monsieur LE BOURLAY suggère de faire une offre de prix d'achat pour une partie de terrain, environ 5 mètres, à Monsieur Michel CANARD. La base de 30 490 € par hectare est proposée.

Monsieur LE BOURLAY évoque le travail remarquable effectué sur ces deux routes et il rappelle que ces travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, dans le cadre du 1^{er} marché – programme 2005. Le solde de ce 1^{er} marché permettra le commencement des travaux du programme, qui s'achèveront avec le second courant septembre – octobre 2005.

2) DEVIS

Monsieur Patrick LE BOURLAY soumet à l'examen des Conseillers des demandes de participation de la Commune à des travaux et présente des devis, à savoir :

- Suite à l'effondrement d'un talus sur un chemin rural, près du « sentier viticole », Madame Chantal GUIGNIER demande à la Commune de prendre en charge la fourniture d'enochement pour un coût de 601.71 € TTC chiffré par l'entreprise Pierre DAILLY. Après discussion et en avoir délibéré, les Conseillers rappellent que la Municipalité n'intervient pas sur les chemins ruraux et émettent un refus à la participation financière de la Commune. Un courrier sera adressé à Madame GUIGNIER où il lui sera suggéré

d'adopter le même procédé effectué sur les routes de Changy et de Vareilles, plus efficace et bien moins onéreux.

- Monsieur Jean-François PATISSIER a connu quelques soucis lors de la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement. En effet, en réalisant la tranchée, l'entreprise DAILLY est tombée sur le réseau électrique de la lagune. De plus, dans le but de faire une installation de chauffage géothermique, une canalisation d'assainissement a été endommagée lors des travaux. Il s'avère que cette canalisation est très ancienne et a été posée par la Commune. Après discussion, les Conseillers acceptent de prendre en charge financièrement le remplacement de cette canalisation sur une longueur de 35 m, pour un coût de 1 591.70 € TTC.
- La proposition de l'entreprise ROCHE pour la création d'une cunette en enrobé chez Madame LANOY en vue de régler les problèmes d'étanchéité est acceptée par les Conseillers pour un coût de 501.72 € TTC. Le terrassement, l'évacuation des déblais, la fourniture de grave 0/60, de PVC et de coudes sont laissés à la charge de Madame LANOY. Il lui sera recommandé d'enterrer le tuyau PVC.
- La proposition de l'entreprise BOUILLARD pour la réfection d'un mur de soutènement sur la route communale à « Montgoury » s'élève à 7 914.89 € TTC. Ce devis sera transmis à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU pour prise de décision.

3) ECHANGE DE TERRAIN A VAREILLES

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Roland MEYRIAT- Géomètre Expert pour effectuer le bornage de l'échange, sur la parcelle AO 179, soit 717.60 € TTC. Ces frais seront partagés avec Monsieur Daniel FOREST. Un avis favorable est émis.

VI/ SYDER

1) DISSIMULATION DES RESEAUX SECS AU HAMEAU « LES BRIGANDS »

Monsieur le Maire soumet à l'examen la proposition de travaux pour l'opération citée ci-dessus, qui est estimée à 194 000 € TTC. Après les abattements consentis, la participation communale serait de l'ordre de 5 682 € par an durant 15 ans.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de ces travaux se fait par voie de fiscalisation auprès des contribuables.

Après réflexion, les Conseillers donnent un avis favorable à la poursuite de ce projet.

2) ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part qu'il ne pourra assister à l'assemblée générale qui a lieu ce mardi 28 juin 2005.

3) MODALITES D'INTERVENTION

Des notes de synthèse sont transmises aux collectivités pour répondre aux sujets qui sont apparus comme étant les plus sensibles et les plus fréquemment abordés : financement des travaux réalisés par le syndicat pour le compte des communes – compétence du SYDER en matière d'éclairage public – remise en état des installations d'éclairage public accidentées – traitement des anomalies détectées sur les installations communales d'éclairage public suite au contrôle technique.

De même, il a été transmis une note sur la procédure de transfert à la commune des installations d'éclairage d'un lotissement privé.

VI/ EAU – ASSAINISSEMENT

1) LAGUNE - CONTRAT SDEI

Le contrat arrive à expiration le 30 juin 2005. Les Conseillers acceptent de le renouveler sur les mêmes bases que le précédent pour une durée d'un an.

2) CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Une consultation est lancée dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, qui vise l'atteinte du bon état des eaux dans dix ans, en 2015. Les citoyens sont invités à participer à cette consultation.

VII/ ECOLE DE MUSIQUE

Poursuivant la séance, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2005-2006, qui seront demandés à chaque élève inscrit à l'Ecole de Musique de VAUXRENARD et les modalités de règlement des participations.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers décident :

- de retenir les tarifs suivants pour l'année scolaire 2005-2006, à savoir :

Formation musicale (solfège)	100.00 €/an (15 mn de cours)
Instrument	275.00 €/an (30 mn de cours)
Chorale enfants	60.00 €/an (45 mn de cours)
Chorale adultes + ados	90.00 €/an (1 h de cours)

- d'accorder une réduction aux familles ayant deux ou plusieurs enfants inscrits à l'Ecole de Musique (5 % pour 2 enfants, 10 % pour 3 enfants...)

- de mettre en recouvrement la participation des familles au début de chaque trimestre, par l'intermédiaire de la Trésorerie de BEAUJEU-FLEURIE

- d'établir une convention avec chaque famille dans laquelle sera précisée les modalités de participation financière

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec chaque famille.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

1) CONCERT

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part de sa satisfaction pour le déroulement du concert le 10 juin avec une bonne participation (environ 130 personnes).

2) FLEURISSEMENT

Monsieur Sylvain DORY fait part également du bon déroulement de la vente de fleurs et remercie l'équipe bénévole pour leur aide à la plantation et la distribution des bacs.

3) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la réalisation d'un inventaire du patrimoine par Monsieur Vincent MEYRAN, Stagiaire universitaire à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

- De la réorganisation du service public de proximité qui va conduire à la fermeture de nombreuses agences clientèle résidentielle du groupement EDF GDF.

- De la mise en place de forfaits libératoires par la SACEM lors de l'organisation de manifestations dansantes.

- Du compte rendu d'activité du Centre des Restaurants du Cœur de BEAUJEU, durant la campagne d'hiver 2004/2005.

- De la demande de subvention pour édifier dans le Rhône un monument à la mémoire de tous les soldats du département morts dans les combats qui se sont déroulés en Algérie, Tunisie et Maroc. Un refus est émis.

- Du déroulement de la 29^{ème} édition de la Coupe des Elus du Rhône, qui se tiendra le 17 septembre 2005, à MARCILLY D'AZERGUES.

- De l'organisation du Concours des Elus le 19 juillet 2005 à CERCIE : une triplète est formée.

- Des problèmes de ramassage des ordures ménagères pour les familles qui ne résident par continuellement sur la commune.

4) TOURISME

Monsieur Jean-Luc PROTHET annonce l'état d'avancement de la pose de la signalisation du « circuit des crêtes », qui doit être réalisée prochainement et de l'organisation de la parade festive le 08 octobre 2005.

Il fait le point sur la fréquentation du site internet et fait part qu'il a effectué un ajout de mentions légales.

5) THEATRE DES ATELIERS DE LYON

Monsieur PROTHET a été contacté pour l'organisation éventuelle d'une représentation sur la commune. Il propose de contacter les membres de la bibliothèque pour ce faire.

Un tour de table est effectué :

- Monsieur Sylvain DORY s'informe sur la demande faite à la Maison du Rhône pour la pose d'un « céder le passage » à Croix Barraud : en cours d'étude.

- Il est demandé à Monsieur le Maire s'il connaît les dates prévisionnelles pour la remise en état de la route de la Charrière.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe les prochaines réunions au :

mardi 12 juillet 2005, à 11 heures 45
vote du Compte Administratif 2004 et Budget Primitif 2005
des budgets communal et assainissement

et lundi 18 juillet 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 40.

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 18 JUILLET 2005

L'an deux mil cinq et le dix huit juillet, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juillet 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY.

Excusés : M. Jean-Luc PROTHET - Roger GUIGNER.

Absente : Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Patrick LE BOURLAY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ ASSAINISSEMENT

1) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport de la phase 3 relatif au zonage et à la programmation de l'assainissement. L'objectif de ce document est, à partir de la situation actuelle, de cerner les possibilités d'assainissement collectif, semi collectif et non-collectif (individuel). Des scénarios d'assainissements proposés permettront à la collectivité de faire des choix pour orienter l'urbanisation future et de définir les systèmes d'assainissement à mettre en œuvre en fonction du coût, des problèmes sanitaires actuels et de la capacité des sols à l'assainissement autonome individuel dans le respect du milieu naturel.

Sur des secteurs d'étude, trois zones ont été définies concernant l'aptitude des sols à l'assainissement autonome par épandage souterrain :

zone 1 : inapte à l'assainissement autonome par infiltration : quartiers « Les Brigands » - « Les Bourrons » - « Les Combiers » - « Montgoury »

zone 2 : apte à l'assainissement autonome sous contraintes spéciales (mise en place de filières d'assainissement par sol reconstitué drainées ou mise en place de filières d'assainissement par sol reconstitué non drainées alimentées par un poste de relevage à réserver plutôt pour la réhabilitation de bâtiments existants) : quartiers « Vareilles » - « Les Guillats »

zone 3 : apte à l'assainissement autonome sans contrainte particulière (filière classique par tranchées filtrantes) : quartier « Faudon »

Monsieur le Maire énumère ensuite le coût des solutions pour l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que ce schéma directeur d'assainissement sera soumis à l'enquête publique avant d'être définitivement opérationnel.

2) ENTRETIEN DU LAGUNAGE AERE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le marché, conclu avec la SDEI concernant l'entretien et la maintenance de la lagune aérée, est arrivé à expiration.

Il soumet alors à l'examen des Conseillers une nouvelle proposition de marché présentée par la SDEI.

Après discussion et après en avoir délibéré, les Conseillers :

- acceptent la proposition pour l'entretien et la maintenance de la lagune aérée de la SDEI
- donnent un avis favorable à l'offre de base pour un coût de 2 070.00 € HT par semestre à terme échu comprenant les opérations suivantes : nettoyage et exploitation de la lagune (hors espaces verts et plantations) – évacuation des refus de dégrillage, sables et graisses en centre de traitement agréé – prêt et installation de matériel en cas de panne de la turbine – maintenance préventive sur matériel électrique et électronique – consignation des informations et des remarques d'exploitation - analyses et autocontrôle
- autorisent Monsieur le Maire à signer le marché avec la SDEI.

II/ VOIRIE

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait le point :

- Les travaux d'intempéries sont pratiquement achevés à « Changy », où il reste à amener un camion de terre et procéder à l'enlèvement du bois, et à « Vareilles », où des protections seront installées.
- Suite à la réalisation de ces travaux, il restera 5 à 6 000 € de crédits sur le premier marché de voirie. Les autres travaux programmés débiteront après la signature du second marché prévu fin août.
- Vu qu'il reste des crédits de fonctionnement dans le programme voirie de la Communauté de Communes, il sera passé commande d'une tonne d'enrobé à froid pour que l'agent d'entretien puisse reboucher quelques nids de poules sur certaines voies.
- Il sera demandé à l'agent d'entretien de programmer prochainement un second passage de l'épaveuse sur les voies communales.
- Comme évoqué lors de la réunion précédente, un arrangement a été trouvé avec Madame LANOY, une lettre a été adressée à Madame Chantal GUIGNIER et le devis concernant un mur de soutènement à « Montgoury » a été transmis à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

III/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

Monsieur le Maire rapporte les sujets qui ont été évoqués au cours des derniers conseils communautaires qui se sont tenus les :

- 06 juillet 2005 : consacré à la présentation du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat
- 12 juillet 2005
 - * Information sur les décisions prises par délégation du Conseil : marchés selon procédure dite adaptée – signalétique routière du circuit des crêtes
 - * Marchés voirie : lancement des appels d'offres
 - * Erosion hydraulique : énumération des programmes 2005 – au niveau communal, « Changy » a été retenu pour un coût estimatif de 9 000 €
 - * Siège communautaire : convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de BEAUJEU – hébergement de l'Association d'Aide à Domicile
 - * Action de la Chambre d'Agriculture sur la qualité des eaux
 - * Etude sur l'hébergement des personnes âgées : synthèse intermédiaire – demande de subvention
 - * Amélioration de l'habitat des personnes âgées ou handicapées – participation aux frais de dossier
 - * Maison de l'emploi
 - * Structure multi accueil : approbation du programme et lancement de la consultation d'architecte
 - * P.I.G. d'amélioration de l'habitat : compte-rendu semestriel

* Rénovation du petit patrimoine : chantiers de l'association Emergences et stage d'inventaire

* Associations : convention d'objectifs

* Schéma de développement touristique

* Compétences : évolutions (économie, hydraulique de rivières et érosion, aménagement de l'espace, service public d'assainissement non collectif)

* Approbation du contrat pluriannuel avec le Conseil Général et demandes de subventions

* Modification budgétaire (ouvrage d'art, intempéries...)

* Point financier au 30 juin

* Restitution de l'étude du Trésor Public sur la T.P.U.

* Espace d'activité des Treilles : enquête hydraulique – vente Beaujolais Charpente – vente de bâtiments – bail Geoffray

* Projet de la cave coopérative de QUINCIE EN BEAUJOLAIS

* Plan de gestion de la Mauvaise et ses affluents

* Personnel : prolongation de mise à disposition – rémunération de stagiaires – création de poste d'adjoint administratif

* Sources du Beaujolais : tarifs – muséographie – acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie – VTT

* Association Pays Beaujolais Touristique : espace VTT du Beaujolais – désignation de délégué (signalétique)

* Devenir du S.R.B.M.

* Campagne publicitaire sur le Beaujolais

* Syndicat Rhodanien de Développement du Câble

* Paiement des frais notariés afférents au transfert des biens du SIVOM à la CCRB en 1998.

IV/ SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical qui a eu lieu le 07 juillet dernier et où il a été évoqué les sujets suivants :

- rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service
- renouvellement du contrat d'affermage : élection des membres de la Commission d'appel d'offres
- point sur les travaux de renouvellement des programmes 2004 et 2005 : au niveau communal, il reste à réaliser l'intervention sur « Changy » (programme 2004) et « Planche Pierre » (programme 2005)
- diagnostic et réfection des réservoirs
- aménagement pour la sécurité des travailleurs et des accès
- desserte hameau du Potet à CHIROUBLES
- réflexion sur le contrat pluriannuel à partir de 2006 : à cet effet, une rencontre individuelle avec chaque commune membre du Syndicat aura lieu le 05 octobre 2005 afin de cerner les besoins de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable.

V/ INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'inspection effectuée à l'issue d'une visite de Monsieur Pierre QUERNEZ, Conservateur, accompagné de Madame Anne-Marie DELATTRE, le 14 juin dernier. La conclusion générale est que les archives communales sont dans l'ensemble bien tenues, grâce au soin apporté dans leur gestion quotidienne et à la mission effectuée par le Centre de Gestion en 1998.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

1) CONTRAT DE MADAME ROUX

Les Conseillers acceptent de renouveler le contrat de Madame Anne-Marie ROUX, Agent d'entretien, pour une durée de 3 mois et ce, à compter du 1^{er} août 2005.

2) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- De l'arrêté préfectoral déclenchant des mesures de restriction et d'interdiction d'usages de l'eau.

- De la réglementation applicable aux spectacles pyrotechniques et notamment la demande d'autorisation auprès du Maire.

- Du déclenchement du niveau 2 du plan départemental de gestion d'une canicule.

- Du passage au niveau d'alerte Vigipirate « rouge » à compter du 7 juillet 2005.

- Du déroulement en 2005-2006 d'une enquête pour recenser les pratiques de déplacements.

3) Monsieur le Maire :

- Demande à Monsieur Sylvain DORY s'il désire faire partie de la Commission pour l'élaboration de la carte communale : il émet un avis favorable.

- Informe qu'il n'a reçu encore aucune candidature pour effectuer le recensement de la population.

- A rappelé à la Famille BONNETAIN le remplacement d'une jardinière sise sur le bord d'une fenêtre de la Mairie.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

lundi 5 septembre 2005, à 20 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2005

L'an deux mil cinq et le cinq septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19 août 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Isabelle PERRAUD.

Absents : MM. Roger GUIGNER – Sylvain DORY

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PERRAUD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ URBANISME

1) CARTE COMMUNALE

A/ DEMANDE DE DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION : Vu les articles L 121-6 (rédaction de la loi SRU) et pour mémoire L 121-9 et R 121-2 à R 121-12 du code de l'urbanisme relatifs à la commission de conciliation ;

Vu les articles L 1614-9 et R 1614-41 à R 1614-47 du code général des collectivités territoriales relatifs au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-17 du 6 janvier 2004 modifiant certaines dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme ;

Vu la délibération du 26 janvier 2004 acceptant de doter la commune d'une carte communale et la décision en date du 23 août 2005 de retenir la proposition effectuée par le Bureau d'Études LATITUDE pour un coût de 11 063 € TTC ;

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que la commune peut prétendre à une subvention de l'État destinée à couvrir les frais matériels et les différentes études pour les documents d'urbanisme.

Où l'exposé,

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'État le versement d'une dotation pour couvrir les frais d'élaboration de cette carte communale et charge Monsieur le Maire d'effectuer la demande auprès de Monsieur le Préfet du Rhône.

B/ CONVENTION D'ETUDE AVEC LE BUREAU LATITUDE : Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la décision de retenir le Bureau d'Études LATITUDE pour l'élaboration de la carte communale. Aussi, présente-t-il, à cet effet, la convention d'études récapitulant le contenu de la mission : diagnostic du territoire communal – projet de développement de la commune – constitution du dossier complémentaire – mise en forme du dossier pour l'enquête publique et suivi des phases administratives jusqu'à l'approbation.

Les Conseillers confirment l'autorisation faite à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part de sa préoccupation pour l'élaboration de cette carte communale car il faudra tenir compte du schéma d'assainissement qui préconise de l'assainissement collectif dans la plus grande partie du territoire de VAUXRENARD.

2) CHANGEMENT DE DESTINATION DES BATIMENTS EN ZONE AGRICOLE

La loi « solidarité et renouvellement urbains » a donné aux zones agricoles un statut protégé en ne permettant d'y construire que ce qui était nécessaire à l'exploitation agricole. Par circulaire préfectorale du 18 juillet 2005, les Conseils Municipaux sont invités à délibérer afin de décider la mise en œuvre d'une procédure de révision ou de modification du document d'urbanisme en vue d'identifier les bâtiments ayant une valeur patrimoniale justifiant leur conservation en zone agricole dans les conditions prévues par la loi.

Monsieur le Maire précise qu'au moment propice, il conviendra d'apporter une réflexion à ce propos pour chaque bâtiment agricole du territoire.

3) PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FLEURIE

Monsieur le Maire présente le projet de PLU de la Commune de FLEURIE, qui doit recueillir l'avis des communes voisines de FLEURIE. Les limites de la commune de VAUXRENARD avec FLEURIE sont notamment concernées par des zones agricoles – secteur Ap (secteur agricole protégé où les constructions sont interdites) et des zones naturelles – secteur Neh (secteur forestier où la protection est maximum).

Le PLU est mis à la disposition des Conseillers Municipaux, qui pourront, après en avoir pris connaissance, émettre un avis.

II/ EAU – ASSAINISSEMENT

1) QUALITE DES EAUX

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais, qui fait apparaître le contexte du service public de l'eau potable, les indicateurs techniques (population – abonnés – points de prélèvement – ressources – volumes – bilan...) et les indicateurs financiers.

Les Conseillers prennent également connaissance du rapport 2004 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par la Direction Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône. En conclusion, l'eau desservie sur le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais au cours de l'année 2004 présente une bonne qualité bactériologique. Monsieur le Maire communique, pour information, le volume d'eau produit par les sources en 2004, soit 48 636 m³.

Puis le bulletin d'information de la Chambre d'Agriculture du Rhône sur le programme Qualité des Eaux 2003 en Beaujolais Viticole est soumis à l'examen des Conseillers, qui fait apparaître une diminution du nombre de substances actives retrouvées dans les rivières.

2) SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre aura lieu le 05 octobre prochain avec les Syndicats, le Cabinet MERLIN et la SDEI, pour recenser les demandes de travaux dans chaque collectivité en vue d'établir le prochain contrat pluriannuel.

3) PLAN DE GESTION DE LA MAUVAISE

Monsieur le Maire expose que le 21 juin 2005, le plan de gestion de la Mauvaise a été validé en Mairie de FLEURIE. Un programme d'entretien a été proposé pour une durée de 5 ans, qui consistera principalement au nettoyage des berges. Sa mise en œuvre sera assurée par une brigade verte dans le cadre d'une convention d'offre de service signée entre les communes bénéficiaires et le Département. Monsieur le Maire invite les Conseillers à prendre connaissance du détail des travaux programmés dans le plan de gestion pluriannuel.

Puis, il invite les Conseillers à délibérer sur le principe de la prise en charge des repas lors de l'intervention de la brigade verte, représentant pour la Commune de VAUXRENARD en 2006 : 560 € - en 2007 : 480 € - en 2008 : 480 € - en 2009 : 160 € et en 2010 : 160 €. Les Conseillers acceptent la prise en charge des repas comme énoncés.

4) TRAVAUX A CHANGY

Suite aux travaux d'enrochement réalisés sur la rivière à Changy, Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part de la demande de Monsieur DORIER, Président de la Société de Pêche à EMERINGES, qui consiste à redonner son lit naturel à la rivière. Monsieur le Maire suggère de rencontrer Monsieur DORIER mais affirme qu'aucune action ne sera engagée par la Commune pour ce problème. Il lui sera conseillé de contacter les propriétaires riverains et la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, qui a la compétence « hydraulique des rivières ».

III/ FORETS

1) VENTE D'UNE COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire expose la suggestion de Monsieur JOBARD (ONF) de mettre en vente une coupe de bois sur une parcelle d'environ ½ ha permettant une ressource évaluée de 7 à 8 000 €. Les Conseillers émettent un avis favorable.

2) PLAN DE GESTION DE LA FORET

Monsieur le Maire informe qu'une étude réalisée par l'ONF est en cours pour l'établissement d'un plan de gestion de la forêt sur une durée de 15 ans.

3) SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES FORETS DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire relate la réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue à LAMURE S/AZERGUES le 29 juin dernier où il a été présenté un diaporama pour argumenter la mise en place d'un tel schéma avec des aménagements suggérés (sentiers balisés...).

4) EXPOSITION SUR LA FORET DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général proposant de mettre à disposition une exposition présentant les nouvelles orientations de gestion adoptées par le Département pour son domaine forestier, affecté par la tempête de 1999.

IV/ SYDER

1) VOTE DE CREDITS

Afin de permettre le transfert comptable des dépenses réalisées dans le courant de l'année 2003 par le SYDER, les Conseillers acceptent, sur proposition de Monsieur le Maire, de voter de nouveaux crédits aux comptes :

- Dépenses investissement 21538 : autres réseaux	22 890 €
- Recettes investissement 132 : subvention d'équipement	22 890 €.

2) ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire montre aux Conseillers les plans et inventaires des installations d'éclairage public de la Commune établis par le SYDER. Les points lumineux figurant dans ces documents servent de base de facturation aux entreprises pour les prestations de maintenance et d'exploitation. Monsieur le Maire invite les Conseillers à formuler leurs éventuelles observations.

3) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX « BRIGANDS »

Une réunion pour le lancement de l'opération se tiendra en Mairie, le 13 septembre prochain en présence des différents opérateurs.

V/ OPAC

Monsieur le Maire soumet pour avis le plan de division de la propriété de la Commune concernant les biens loués par bail emphytéotique à l'OPAC du RHONE établi par Monsieur BALANDRAS, Géomètre à BEAUJEU. Aucune observation n'est formulée par les Conseillers.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'il convient de régulariser la réitération authentique du bail emphytéotique par acte seing privé avec l'OPAC du Rhône. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer l'acte authentique et tous les documents et autorisations s'y afférent.

VI/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire qui devait avoir lieu à EMERINGES le 31 août 2005 a été annulé et reporté à début octobre.

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part qu'un Conseil Communautaire s'est tenu ce jour à BEAUJEU en vue de l'approbation du second marché pour le programme voirie attribué à l'entreprise REVILLON. Monsieur LE BOURLAY prendra contact avec Monsieur BEKKOUCH, à la Direction Départementale de l'Équipement, pour déterminer la programmation des travaux sur la Commune et propose de fixer une réunion de la Commission Voirie le 21 octobre à 8 heures.

Au cours de cette réunion, il a été évoqué le problème de signification méconnue par les riverains de la signalétique « Victor ».

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) Les Conseillers sont informés :

- De l'affectation à l'école de VAUXRENARD de Monsieur Philippe BOISSY, Professeur des écoles, jusqu'au 31 août 2006.

- Du contrôle à effectuer dans les établissements recevant du public de cinquième catégorie comportant des locaux d'hébergement.

- De la convocation à la Sous-Préfecture de VILLEFRANCHE S/S d'un représentant de la Commune devant la Commission de Sécurité, le 06 septembre, pour le projet de construction du Restaurant Scolaire et d'un gîte privé.

- Du bilan du concert, qui a eu lieu le 10 juin dernier, soit 1 549.87 € de dépenses et 648 € de recettes. Le buffet (485 €) étant pris en charge par la Commune qui reçoit, il sera demandé aux Collectivités de CHENAS et d'EMERINGES, la somme de 164.62 €. Monsieur le Maire rappelle à cet effet qu'une convention avait été signée entre les trois Communes pour l'organisation de ces concerts à tour de rôle.

- Du projet d'organisation avec la Bibliothèque de la présentation d'une pièce de théâtre « Le Tigre Bleu de L'Euphrate » par le Théâtre Les Ateliers, qui pourrait avoir lieu le vendredi 2 décembre à l'église La Municipalité prendrait financièrement en charge le mâchon servi à la Bibliothèque.

- De l'opération mise en place par le Département du Rhône pour la participation des bénéficiaires du RMI à la campagne des vendanges 2005.

- Du départ de Madame Valérie FANICHER, remplacée par Monsieur Julien NELTNER, Ingénieur des TPE – Subdivisionnaire par intérim.

- De la planification proposée par NORISKO pour l'analyse du radon dans les lieux publics avant avril 2006.

- De la réalisation par l'entreprise DUCROUX des travaux de peinture au plafond de l'appartement de la Famille LACHARME endommagé lors de l'orage de juillet 2004.

- De l'arrêt de travail de Monsieur Pascal BABAD, Agent d'Entretien, jusqu'au 06 septembre 2005. Monsieur Patrick LE BOURLAY suggère d'effectuer avec quelques Conseillers le nettoyage du dépôt de gène, le mercredi 07 septembre.

- De la demande d'avis d'une association cycliste de GRIEGES pour le passage sur le territoire de VAUXRENARD d'une randonnée VTT, le dimanche 13 novembre 2005. Monsieur Jean-François METRAT, Président de la Société de Chasse, étant présent à cette réunion, au nom des chasseurs, n'émet aucun avis défavorable.

- Des axes stratégiques présentés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de VILLEFRANCHE et du BEAUJOLAIS.

- Des remerciements émis pour le versement d'une subvention émis par ADMR – Club la Grappe Beaujolaise – Croix-Rouge Française.

- De la demande de subvention formulée par le Comité d'Organisation du Tour du Beaujolais, qui a eu lieu en mai 2005 : les Conseillers refusent.

- Des Journées du Patrimoine qui se dérouleront les 17 et 18 septembre prochain. Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part qu'il n'a pas eu de nouvelles pour la demande de prix du patrimoine pour la restauration intérieure de l'église.

- Des différentes manifestations organisées : Parade Festive du Circuit des Crêtes (une banderole sera installée dans le Bourg) - la balade du Paradis – la Rhône-Orientation – la soirée théâtre à la Bibliothèque.

- Des dernières statistiques de fréquence du site internet de la Commune de VAUXRENARD, présentées par Monsieur Jean-Luc PROTHET.

- De la candidature de Madame Rachel MOUREY pour effectuer le recensement de la population en 2006.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

lundi 17 octobre 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2005

L'an deux mil cinq et le dix sept octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 07 octobre 2005.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY - Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ VOIRIE - EROSION

1) EROSION

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers l'avant projet des travaux de lutte contre l'érosion des terres – programme 2005 concernant la construction de deux bacs de décantation en béton armés avec des grilles toutes charges au lieu-dit « Changy » pour éviter les inondations dues au ruissellement des eaux d'orages boueuses. Le coût de ces travaux est estimé à 10 000 € HT et le financement est assuré à hauteur de 70 % par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

Les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité pour la réalisation de ce programme.

2) VOIRIE

A/ COMMISSION VOIRIE : Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers qu'une réunion de la Commission Voirie a été fixée au vendredi 21 octobre 2005, à 8 heures, au cours de laquelle sera effectuée une visite des lieux de travaux réalisés et recensée les travaux susceptibles d'être programmés en 2006.

Monsieur LE BOURLAY a enregistré une demande de Monsieur BERTHELON à « Vareilles », qui signale la dégradation du chemin : ce fait sera vu à l'issue de la réunion.

B/ POINT : L'entreprise REVILLON a réalisé en partie le goudronnage des voies communales – programme 2005. Il restera la réalisation d'une canalisation vers l'habitation de Monsieur BŒUF : fourniture et pose de demies buses et béton.

L'entreprise ROCHE n'ayant toujours pas effectué les travaux vers l'habitation de Madame LANOY, Monsieur LE BOURLAY propose de les faire réaliser par l'entreprise REVILLON, qui se trouve sur le territoire de la Commune. Les Conseillers acceptent.

Concernant la voie communale n° 25, le passage de la niveleuse est prévue le mardi 18 octobre 2005. Monsieur Bernard GUIGNIER est chargé de trouver 4 à 5 personnes pour étendre les 30 m³ de béton qui seront livrés.

Monsieur LE BOURLAY fait part du constat d'un éboulement de talus à la suite des travaux réalisés à « Changy ». Une estimation chiffrée a été établie par les Services de l'Équipement s'élevant à 1 500 € et prise en charge par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

Comme convenu, il a été rencontré Messieurs DORIER et VIOLET (EMERINGES), qui demandent que soient réalisés des travaux pour que la rivière retrouve son lit naturel à « Changy ».

II/ EAU – ASSAINISSEMENT

1) EAU

A/ Monsieur le Maire communique la déclaration de PETAVIT SA pour le commencement de travaux prévus le 24 octobre 2005 pour une durée de deux mois, relative à la pose d'une canalisation d'eau potable et la réalisation des branchements à « Changy ».

B/ SYNDICAT DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS : Suite à la rencontre du 05 octobre 2005 avec les représentants des Syndicats des Eaux, du Cabinet MERLIN et de la S.D.E.I., les travaux de renforcement en eau potable suivants ont été recensés sur des tronçons à définir en vue de l'élaboration du prochain contrat pluriannuel 2006-2008 :

- Forétal
- Voluet
- Les Combiers
- Entre Planche Pierre et La Molière
- Route de Vareilles au Bourg
- Traversée du village en priorité (branchements plomb)
- Les Guillats à Les Micouds

2) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Il sera pris prochainement contact avec le nouvel agent à la Subdivision de l'Équipement à BELLEVILLE S/S, remplaçant de Madame Anne-Lise DAUPHIN, qui suivait le dossier.

III/ BATIMENTS

1) CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Les Conseillers sont informés que la demande de permis de construire a reçu une acceptation avec la prise en compte des avis émis par les Architectes des Bâtiments de France, la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Rhône, ...

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur MEUNIER, Architecte, de lancer la consultation des entreprises et de ce fait d'établir le dossier. Monsieur le Maire communique une liste des artisans susceptibles d'être sollicités pour la réalisation de cette construction.

2) EGLISE

A/ PRIX DU PATRIMOINE : Avec satisfaction, Monsieur Jean-Luc PROTHET annonce que la Commune de VAUXRENARD s'est vue attribuée le 1^{er} prix, soit 3 000 €, pour la restauration intérieure de l'église, dans le cadre du Prix du Patrimoine du Département du Rhône – édition 2004. La remise des prix aura lieu le 20 octobre 2005, à 18 heures dans le Grand Salon de l'Hôtel du Département.

B/ VITRAUX : Monsieur Jean-Luc PROTHET fait le compte-rendu de la rencontre organisée avec les Architectes des Bâtiments de France représentés par Monsieur Régis VERMOREL, des paroissiens, et la Commission Bâtiments (la Commission d'Art Sacré de l'Évêché n'a pas été représentée). A l'issue des échanges, il a été suggéré de prévoir des créations sur vitraux. A cet effet, Monsieur PROTHET rencontrera prochainement dans leurs ateliers : Fabienne DESMET (TRAMAYES) - Rachid Ben LAHOUCINE (COLOMBIER EN BRIONNAIS).

3) LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ECOLE

Celui-ci est toujours vacant. Il sera demandé de nouveau à Monsieur Pascal BABAD ses intentions.

4) LAVOIR A FAUDON

L'entreprise BOUILLARD n'a toujours pas réalisé les travaux.

IV/ URBANISME

1) CARTE COMMUNALE

Il conviendra de programmer prochainement une réunion pour la poursuite de la réflexion sur l'élaboration de la carte communale.

2) PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire fait part du dépôt en Mairie d'une demande de permis de construire sur une parcelle vendue par M. et Mme Bernard CANARD et notamment de l'originalité de la construction prévue, qui a reçu au préalable un avis favorable des Architectes des Bâtiments de France.

V/ SYDER

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'entreprise SOBECA a débuté les travaux d'enfouissement des réseaux aux « Brigands ». Monsieur Didier CANARD est chargé de déterminer avec l'entreprise les emplacements pour la pose des prises illuminations.

Puis, le devis de France Télécom concernant les travaux ci-dessus énoncés est présenté aux Conseillers. Il s'élève à la somme Total HT de 11 114.68 € dont 5 512.86 € HT sont à la charge de la Commune. Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent ce devis.

Concernant l'extension de l'enfouissement des réseaux en ce lieu, le SYDER communique le montant des travaux pour une longueur de 200 m environ, soit 70 000 € TTC ; 32 920 € restant à la charge de la commune. Devant ce montant énoncé, les Conseillers décident de ne pas donner suite.

VII/ FINANCES

1) LIGNE DE TRESORERIE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de Dexia CLF Banque, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1^{er} : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de VAUXRENARD décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant :	200 000 Euros
Durée :	12 mois
Index des tirages :	EONIA
Taux d'intérêt :	index EONIA + marge 0.22 %
Périodicité de facturation des intérêts :	trimestrielle
Commission de réservation :	200 € sur le montant de l'ouverture de crédit (montant à mandater et exigible après 3 mois en l'absence de premier tirage).

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

2) BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que la mise à disposition de la voirie de la Commune à la Communauté de Communes a été réalisée en 2004 pour sa valeur au bilan. Cependant les programmes de travaux de voirie engagés par la Communauté de Communes jusqu'en 2001 doivent être enregistrés dans la comptabilité de la Commune puis mis à disposition de la Communauté de Communes.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers acceptent de voter de nouveaux crédits aux comptes suivants pour permettre la réalisation des écritures :

Débit compte 2151 = 378 874 €

Crédit compte 132 = 378 874 €

Débit compte 242 = 378 874 €

Crédit compte 2151 = 378 874 €

3) BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de permettre le règlement de factures pour des travaux non prévus initialement, Monsieur le Maire propose de voter de nouveaux crédits, à savoir :

- Débit compte 61523 = 3 000 €

- Crédit compte 758 = 3 000 €

Les Conseillers acceptent à l'unanimité.

VIII/ PERSONNEL

1) CONTRAT DE MADAME ROUX

Les Conseillers acceptent de renouveler le contrat de Madame Anne-Marie ROUX, Agent d'entretien, pour une durée de 6 mois et ce, à compter du 1^{er} novembre 2005.

2) ASSURANCE GROUPE

Monsieur le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la Commune de VAUXRENARD des charges financières, par nature imprévisible,
- que pour se prémunir contre ces risques, la Commune de VAUXRENARD a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de Gestion du Rhône propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département,
- qu'il a été, par délibération du 29 mars 2005, demandé au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché négocié nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance d'une durée de trois ans avec effet du 1^{er} janvier 2006 pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux,
- que les conditions proposées à la Commune de VAUXRENARD à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire :

1) à adhérer au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la Commune de VAUXRENARD contre les risques financiers liés au régime de protection sociale dans les conditions suivantes :

- catégorie de personnel : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
 - risques garantis : décès – maladie ordinaire – congé de longue maladie – congé de longue durée – mi-temps thérapeutique – infirmité de guerre – maternité/adoption – accident ou maladie imputable au service
 - franchise : en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt
 - taux de cotisation : 6.75 %

2) à signer tout avenant à intervenir.

IX/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

1) POLE ŒNOLOGIQUE – SOURCES DU BEAUJOLAIS

Une réunion déterminante sur le devenir du Pôle Œnologique a eu lieu. Après de riches et copieux débats autour de différents spécialistes en tourisme et muséographie, il a été décidé de ne pas le fermer complètement dans l'immédiat en l'attente d'étudier diverses possibilités soumises à études.

2) TOURISME

La 2^{ème} Parade Festive, qui s'est déroulée le 08 octobre dernier, a été un véritable succès. Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part que les Communes de JULLIE – VAUXRENARD et CHIROUBLES accueilleront la prochaine édition.

La 6^{ème} édition du Raid Aventure aura lieu sur les secteurs de ST DIDIER SUR BEAUJEU – QUINCIE EN BEAUJOLAIS - BEAUJEU.

Aucun écho n'a été relaté sur les Journées du Patrimoine.

Monsieur PROTHET communique la date du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme : le 9 novembre 2005, à 20 heures 30, à VAUXRENARD.

3) SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

A la demande de la Commission Communication et dans le cadre de la mise en place de ce S.I.G., qui aura pour mission entre autre la numérisation des plans cadastraux, Messieurs Patrick LE BOURLAY et Jean-Luc PROTHET sont désignés pour faire partie du Groupe de Travail.

4) CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il s'est tenu le 4 octobre dernier à EMERINGES. Monsieur le Maire relate les sujets évoqués :

- Information sur les décisions prises par délégation du Conseil
- Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat
- Programme local de l'habitat
- Halte-garderie : lancement d'une consultation d'architecte
- Etude sur l'hébergement des personnes âgées
- Mission locale : compte rendu d'activité
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)
- Siège communautaire : présentation du projet
- Modification budgétaire
- Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps (dont service de remplacement) – recrutement occasionnel saisonnier – assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel
- Paiement des frais notariés afférents au transfert des biens du SIVOM à la CCRE en 1998
- Syndicat mixte des rivières du Beaujolais : adhésions et informations
- Horaires du Conseil Communautaire
- Site Internet
- Paris – Nice – Jeu des 1 000 €
- Rapport d'activité 2004...

X/ ILLUMINATIONS

Les Conseillers chargent Madame Isabelle PERRAUD de procéder à la location des illuminations pour les fêtes de fin d'année auprès de AECE. Comme de coutumes, il sera fait appel à la Société Electrique Beaujolais pour leur installation, aidée de l'agent d'entretien.

XI/ QUESTIONS DIVERSES

1) Les Conseillers sont informés :

a) De l'arrivée de l'ADSL sur la Commune de VAUXRENARD.

b) Du passage du Rallye LYON CHARBONNIERES RHONE les 21 – 22 et 23 avril 2006 ; il est envisagé le passage des spéciales dans le sens inverse des précédentes éditions. L'emplacement de la buvette devra être revu.

c) Du bilan de l'école de musique 2004-2005, qui présente un résultat négatif s'élevant à 781.66 €.

d) De l'affectation à la circonscription de BELLEVILLE de Madame Chantal BRUGNAUX en tant qu'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

e) Du courrier adressé par les personnels en grève du Collège Jean-Claude RUET de VILLIÉ-MORGON au Recteur relatif aux différents problèmes rencontrés en cette rentrée scolaire dans l'établissement : manque de personnel (agents d'entretien – assistants d'éducation – administration – documentaliste au CDI, fermé) – effectifs surchargés des classes – manque de moyens horaires – travaux non achevés.

f) Du bilan d'activités 2004 d'EDF Gaz de France sur le territoire de la Commune, qui présente le patrimoine concédé – les consommations d'énergie et les investissements.

g) De la lettre du Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du Logement relative au nouveau dispositif mis en place pour répondre à l'essentiel des besoins tout en assurant emploi, solidarité et formations : le contrat d'avenir qui succède aux contrats aidés (CES – CEC – emplois jeunes).

h) Des documents réalisés à l'occasion de la journée des Maires et des Elus Locaux sur le thème : « Notre Région et ses territoires : Construire Rhône-Alpes ensemble » ; ceux-ci sont à la disposition des Conseillers.

2) LE TIGRE BLEU DE L'EUPHRATE

Monsieur Jean-Luc PROTHET informe les Conseillers de l'accueil par la Bibliothèque de cette pièce de théâtre, le vendredi 2 décembre, à 20 heures, à l'église de VAUXRENARD. Il rappelle que le mâchon, pris en charge par la Commune, se tiendra à la Bibliothèque après la représentation. Un postcontact sera établi et des invitations lancées.

Le samedi précédent cette représentation, il est organisé par le Théâtre les Ateliers - LYON une « lecture » dans les bibliothèques de JULIENAS et FLEURIE.

2) CIVISME

Il est relaté le manque de civisme de la part de certains viticulteurs, qui n'hébergent pas sur leur domaine privé les personnels qu'ils emploient durant les vendanges et les laissent occuper les places publiques avec les désagréments que cela occasionnent (bruit – déchets...).

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

lundi 28 novembre 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures 10.